

SOCIÉTÉ
D'ÉMULATION
DES COTES-DU-NORD

TOME CXVIII

Mémoires de l'Année 1989

LES PRESSES BRETONNES - SAINT-BRIEUC
1990

Du Trieux au Leff : Toponymie et peuplement

Etudiant la géographie des anciens *pagi* de Domnonée, A. de La Borderie écrivait (relativement à l'archidiacané de Tréguier) : « Il est probable que la portion de cet archidiacané comprise entre le Trieux et le Leff, et qui relevait du comté de Goëlo, n'était pas dans le *pagan* *Treher* de Louenan » ; — opinion combattue par R. Couffon pour qui le comté de Goëlo, entité féodale composite, ne pouvait être assimilé au *pagan* *Goëlo*, « ... plateau compris entre le Leff, le bas-cours du Trieux, la mer et le Ciolet », lequel a toujours formé « ... une unité territoriale parfaitement délimitée ». En conséquence, R. Couffon concluait à la ré-intégration dans le *pagan* *Treher* du sous-ensemble territorial composé entre le Trieux et le Leff (1).

Nous proposons aujourd'hui une troisième possibilité qui se présente comme un essai de synthèse des deux opinions contradictoires ci-dessus rappelées : de même que l'archidiacané de Plougasne tel qu'il est connu on le sait, englobe le *pagan* *Castelli* (2), du Querc'h, pris entre le Trieux et le Leff (1).

(1) R. Couffon : « Les *pagi* de la Domnonée au IX^e siècle, d'après les hagiographies bretons » in *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Bret* Tome XXIV (1944). Nous ne nous sommes pas reporté au texte d'A. de La Borderie que nous citons d'après R. Couffon.

(2) Voir in *La Bretagne des Saints et des Rois* (1984) p 85, l'hypothèse d'A. Chéderville sur un *pagan* *Castelli* fonctionné entre les deux évêchés de Quimper et de Tréguier — et les conjectures qu'elle nous a encouragé à formuler au § 2 du chap II du présent article.

au Douron, et le *paganus Civitatis*, du Douron au Léguer, l'archidiocèse de Tréguier a fort bien pu être constitué, lui aussi, de deux anciens *pagi*, — le *paganus Treher* proprement dit, du Léguer au Trieux, et un autre dont le nom nous est jusqu'à présent demeuré inconnu, du Trieux au Leff. Cette dernière entité territoriale n'aurait alors pas disparu sans laisser de traces : ce sont ses vestiges que nous nous efforcerons plus loin de découvrir. (Voir infra Chapitre II. — *Le Kemenet*). Mais il nous faut préalablement tenter de reconstituer quelle fut au cours des siècles la « physionomie » propre de ce territoire.

Goellou dans un acte de 1354 donné par Jeanne de Penthievre, duchesse de Bretagne (5).

Son attestations est certaine avec le sens de *bailliage*, ou *recette*, ou *membre* d'une seigneurie importante, circonscription où s'effectuait par les soins d'un *sergent* dit *bailliager ou fœdée* (c'est selon) la collecte de rentes domaniales et féodales (6). Ainsi le *terroir de Botoha au diocèse de Cornouaille*, l'un des trois bailliages de la

nous avons déjà eu l'honneur de le soutenir devant les membres de la Société d'Etudiation des Côtes-du-Nord — *Mémoires*, Tome CXII (1984) pp. 21-43 ; « Minihy-Briac, Bourbiac et Saint-Briac » (en particulier pp. 35-36) — cet ensemble territorial paraît avoir constitué antérieurement, sur la période qui va du milieu du XII^e siècle au moins au premier tiers du XV^e siècle au plus, une paroisse autonome appelée *Saint-Briac*, dont le chef-lieu était au village du *Cleire* en Sain-Fiacre, encore attesté au XVI^e sous le nom de *Cloître Briac* ; à l'origine petite paroisse de fondation monastique, enclavée au sein de l'immense *ploue de Plouagat*, et qui s'était agrandie aux dépens de cette dernière. A une époque indéterminée, mais toujours sur la même période, la *ploue de Plessidy*, dont le chef-lieu était au bourg actuel groupé autour de l'église Saint-Pierre, paraît avoir été amputé d'un vaste territoire qui devint la paroisse de *Minihy-Briac* puis *Bourbiac*. On peut donc comprendre le rattachement de *Saint-Briac* à la paroisse de Plessidy comme une manière de compensation territoriale intervenant entre les différentes communautés monastiques possessionnées à *Saint-Briac* et à *Minihy-Briac* — notre étude citée plus haut faisait référence aux abbayes de Saint-Mélaine de Rennes et de Saint-Jacut, et devrait être complétée par ce que le Déal de l'abbaye de Beauport apporte d'éléments qui nous avaient échappé (*Arch. Evêché de Bret.*, Tome IV, p. 52, note 2) — et l'évêque de Tréguier. Mais le caractère tardif et arbitraire de ce remodelage patoissois empêcha que fut réalisée l'osmose parfaite entre deux ensembles appartenant l'un et l'autre à des finalités historiquement et géographiquement différentes, et dont la féodalité avait encore renforcé les traits distinctifs : Plessidy « au territoire de Tréguier » faisait partie de la châtellenie de Minihy-Briac ; Plessidy « au territoire de Golff » était formé des lieux d'Avaugour et de Léhart qui relevaient de la châtellenie de Châtelaudren. Avaugour correspondait approximativement au territoire compris « entre les bois » (c'est d'Avaugour, de Boisnéar et de Boislehart) ; Léhart était une circonscription plus modeste encore qui englobait qu'une douzaine de villages

(5) H. Le Goff : « A la recherche du cartulaire disparu de l'abbaye cistercienne de Notre-Dame de Bûgar » in *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Bret.*, Tome LXIII (1986). — L'acte en question est référence sous le no 40, en date du 23 Janvier 1354 (n. st.) ; H. Le Goff a transcrit (d'après une copie de copie) « *Territoria de Goellou* », mais, selon l'avis qu'il a bien voulu me communiquer, inclinerait aujourd'hui pour la lecture « *terrouer de Goellou* ». (6) Il y avait une différence de nature entre la *serpentis bailliangere* (un héritage, confié à des individuals de condition commune) et la *serpentis fœdē* (avec le caractère de patrimoine familial et dynastique de tout fief et l'upper nobilitaire)

Par contre, *territorial bailliage* et *territorial fœdē* paraissent avoir été chargés indistinctement d'ici là. Il devait être probablement dominicale et la consécration de l'école.

I. Physionomie d'un territoire

Ce joli nom de *terroir*, qui, pour nos modernes géographes, désigne la *parcelle* cultivée au sein d'un *finage*, lequel comprend en outre le *solus* et la *silva* et fait lui-même partie intégrante d'un ensemble plus large, le *paganus* (3), a connu en Bretagne des acceptations diverses qui s'expliquent peut-être par une évolution sémantique réductrice.

En effet, il paraît avoir quelquefois remplacé le vieux terme de *paganus* pour désigner une circonscription territoriale relativement étendue, géographiquement délimitée et historiquement caractérisée. C'est du moins avec un sens proche qu'on le trouve employé dans la réformation des foyages de l'évêché de Tréguier en 1427, lorsque les commissaires qui enquêtent à Plessidy opèrent une distinction entre ce qui est *au terrouer de de Treguer hors Goellou* d'une part et ce qui est *au terrouer de Goellou de l'autre* (4). Il est possible qu'il faille lire également *terrouer de de*

(3) Sur ces différentes définitions, voir le Tome Ier (p. 83-102) de la remarquable *Histoire de la France rurale* (1975) publiée au Seuil.
(4) Arch. Dép. de la Loire-Atlantique, B 2980. — La paroisse de Plessidy au XV^e siècle comprenait, à l'est du Trieux, l'ensemble territorial formé par les actualles communes de Saint-Fiacre, Saint-Peyer et Senven-Léhart. Ainsi que

vaste seigneurie de Quintin, est-il cité avec ce sens dans une lettre du duc Jean V en 1438 (7). Enfin, « l'équivalence établie incidemment dans le Renier [de Saint-Renan] entre le *terroir de Treveo* et le *tref de Treveo* en Guilers » nous donne en 1544 (8) le sens de « *partie habitée et cultivée du territoire paroissial* » proche de ceux de *trève* (attesté dans le septentrion du Trégor), de *fariate* (partie médiane du Trégor), de *parcelle* (partie méridionale du Trégor), de *dîmerie* (terroir d'entre Trieu et Leff et Goëlo).

Si nous avons retenu le terme de *terroir* pour désigner le territoire situé entre Trieu et Leff, qui couvre une superficie d'environ 34400 hectares et que circonscrivent presque entièrement (9) trois cours d'eau confluents (10), c'est essentiellement en nous référant au sens possible de *pages*.

I. — Organisation religieuse.

A. — Circonscriptions paroissiales sous l'Ancien Régime.

Le territoire d'entre Trieu et Leff englobait sous l'Ancien Régime 20 paroisses et trèves « rurales » et 7 paroisses et trèves « urbaines » dont voici la liste de proche en proche, du Nord au Sud et de l'Ouest à l'Est (11) :

(7) *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne* publiés par R. Blanchard dans la collection des Archives de Bretagne (Tomes IV à VIII). Lacte en question est référencé sous le n° 2314, en date du 11 juin 1438.

(8) B. Tanguy : *Introduction au Renier de 1544, sénéchaussée de Brest et*

Saint-Renan (1964), p. 49.
(9) L'absence de limites naturelles n'est patent que sur une courte portion, à l'angle Sud-Est du territoire concerné, approximativement d'un point A, arbitrairement placé à 1 km au Sud du village de *Kerzean* en Saven-Léhart, jusqu'à un point B, arbitrairement placé à 1 km à l'Est du village de *La Villeneuve-Guier* en Bouguenais. — La distance entre A et B n'est que de 5 km environ à vol d'oiseau ; mais les limites communales de Saven-Léhart, Saint-Fiacre et Bouguenais (du terrroir d'entre Trieu et Leff) avec Saint-Coumar, Saint-Gildas et Le Leslay (du pays de Quintin) accusent un tracé très accidenté qui porte la longueur de cette limite artificielle à plus de 10 km.

(10) Un affluent du Trieu au Sud-Ouest, le Trieux (jusqu'à son confluent avec le Leff) à l'Ouest, et au Nord-Ouest, le Leff (en remontant de son confluent avec le Trieu jusqu'à sa source) au Nord-Est et à l'Est.

(11) Les différentes attestations nous ont été fournies par les *Bulletins d'Information des Maires* n° 7 et n° 16, — indications que nous avions complé-

1. — Quemper-Guezennec (titre paroissial : Saint Pierre), paroisse connue dès 1330 (*Ecclesia de Kemper*) ;
2. — Notre-Dame-des-Fontaines (sous le vocable de Notre-Dame), trève de Quemper-Guezennec sur la rive droite du « *Pont-trieux* », connue comme telle dès 1634 ;
3. — Saint-Clet (sous le vocable de Saint Clet), autre trève de Quemper-Guezennec connue comme telle dès 1508 ;
4. — Le Faouët (titre paroissial : Saint Hervé), paroisse connue dès 1330 (*Ecclesia de Favet*) ;
5. — Tréverec (titre paroissial : Saint Véran), paroisse connue dès 1427 ;
6. — Pommier-le-Vicomte (titre paroissial : Notre-Dame), paroisse connue dès 1330 (*Ecclesia de Pemer-Vicomitis*) ;
7. — Saint-Gilles-les-Bois, autrefois Saint-Gilles-le-Vicomte (sous le vocable de Saint Gilles), trève de Pommier-le-Vicomte connue comme telle dès 1426, érigée en paroisse indépendante en 1715 ;
8. — Gommerech (titre paroissial : Saint Guy), paroisse connue dès 1330 (*Ecclesia de Gomenech*) ;
9. — Le Merzer (titre paroissial : Notre-Dame des Sept Douleurs), paroisse connue dès 1330 (*Ecclesia de Merzer*) ;
10. — Goudelin (titre paroissial : Saint Pierre), toponyme attesté dès 1198 (*Gozolin*) et dont l'église est citée dès 1207 (... *ecclesia Sancti Petri de Godeline*) avec le caractère probable de paroisse ;
11. — Bringolo (sous le vocable de Notre-Dame), trève de Goudelin ;
12. — Guingamp, ville close (titre paroissial : Notre-Dame de Bon Secours), ancienne chapelle castrale devenue chef-lieu paroissial à une époque indéterminée ;
13. — Saint-Sauveur, de Guingamp, dont l'église priorale est citée dès 1223 ;
14. — La Trinité de Guingamp, dont l'église priorale est citée dès 1152, paroisse connue dès 1288 ;

ées au moyen de sources diverses parmi lesquelles l'édition des *Profils de l'an* (Tome III, 1903) d'A. Longnon, le *Bréviaire de Riedweg* (1855-1879) par A. de Barthélémy et J. Guitton, *Histoire de Guingamp* (1859) de S. Ropartz, le *Carabane de Saint-Malo et Rant*, le *Arch. Dép. de la Loire-Atlantique* (n° 2081), etc.

15. — Sainte-Croix de Guingamp, dont l'église abbatiale est citée dès 1170 ;
 16. — Saint-Martin de Guingamp, paroisse connue dès 1471 et supprimée en 1610 ;
 17. — Ploumagoar (titre paroissial : Saint Pierre), dont l'église est citée dès 1185 (*Ecclesia de Plomagor*) avec le caractère probable de paroisse ;

18. — Saint-Agathon (sous le vocable de Saint Agathon), trève de Ploumagoar (le *prior de Sancti Guengontoni* est cité en 1330) ;
 19. — Pabu (sous le vocable de Saint Tugdual), ancienne dîmerie de la paroisse de Ploumagoar groupée autour de la chapelle de Pabu-Tu(d)al, érigée en 1747 en trève de Ploumagoar ;
 20. — Châtelaudren (titre paroissial : Saint Magloire) dont l'église est citée dès 1180 (*Ecclesia Sancti Maglorii de Castro-Audinii*), mais dont le caractère de paroisse n'est assurément attesté qu'en 1554 (12) ;

21. — Plouagat (titre paroissial : Saint Pierre), toponyme attesté dès 1198 (*Pleoadgar*) et dont l'église est citée dès 1207 (*Ecclesia Sancti Petri de Plouga*) avec le caractère probable de paroisse ;

22. — Saint-Jean-Kerdaniel (sous le vocable de Saint Jean-Baptiste), trève de Plouagat ;
 23. Lamodec (sous le vocable de Notre-Dame), autre trève de Plouagat ;

24. — Boqueho (titre paroissial : Saint Tugdual), toponyme attesté dès 1198 (*Borgadou*) à l'origine simple chapelle dépendant de l'église de Plouagat, paroisse connue dès 1330 (*Ecclesia de Bocazou*) ;

25. — Saint-Fiacre (sous le vocable de Saint Fiacre), trève de Plésidy ;
 26. — Saint-Pever (sous le vocable de Saint Pierre), simple trève dépendant de Saint-Fiacre (13) ;

(12) La paroisse Saint-Magloire de Châtelaudren relevait au spirituel de l'évêché de Tréguier, mais une partie de son territoire (où se situe l'église) a été prélevée sur Piolo et ne peut donc être comprise dans le territoire d'entre Trieux et Leff.

(13) Il est probable qu'après son rattachement à Plésidy (cf. note 4), le chef-lieu de l'ancienne paroisse de *Saint-Briac*, d'abord au *Cloître* puis au bourg actuel de Saint-Fiacre, deviendra le principal lieu de culte de la succursale ; par la suite des tendances centrifuges se manifestèrent qui aboutirent à l'autonomie de Saint-Pever regardée dès lors comme une trève de Saint-Fiacre ; plus tard fut

27. — Senven-Léhart (sous le vocable de Notre-Dame), ancien fief de Léhart (toponyme attesté dès le XI^e siècle) (14), avec pour centre religieux la chapelle de Saint Néven, érigée en 1614 en trève de Plésidy.

B. — *Établissements monastiques.*

Encadré par les grandes abbayes cisterciennes de Bégard (fondée en 1130) et de Coatmalouen (fondée en 1142), et celle, non moins importante des Prémontrés de Beauport (fondée en 1202), le territoire d'entre Trieux et Leff n'offre guère de sites qui aient perduré comme monastères dignes de ce nom. A peine peut-on citer : les trois paroisses d'origine monastique de Guingamp (Saint-Sauveur, la Trinité et surtout Sainte-Croix) (15). — L'ancien monastère de Briac, *Clastrum Briaci*, au lieu-dit « le Cloître » en Saint-Fiacre, remplacé par la chapelle Saint-Jean et Saint-Nicolas ; cet ancien monastère celtique existait encore au XIV^e siècle ; les chapelles (disparues) de Guerbiac en Plouagat et de la Boulaïs en Boqueho (cette dernière sous le patronage de Saint Ambroise et Saint Briac) en formaient peut-être les dépendances (16). — Le prieuré de Saint-Cyriaque, *Clastrum Quemper*, au lieu-dit « le Cloître » en Saint-Clet, uni à celui de Saint-Briac en 1303 (17). —

à son tour détachée de Saint-Fiacre par son érection en trève de Plésidy en 1614, « Plésidy en Goello » était ainsi constituée à la fin de l'Ancien Régime de deux paroisses successives de « Plésidy en Tréguier » : d'une part, Saint-Fiacre et Saint-Pever, deux trèves qui, par exception, ne formaient qu'une seule succursale ; et, d'autre part, Léhart.

(14) ... si tant est que la Troisième Vie de Saint Tugdual a bien été composée dans la seconde moitié du XI^e siècle, et qui elle fut usqu'à *hodiernum Lehau vocata*.

(15) Voir S. Ropartz : Histoire de Guingamp (pp. cit.) ; abbé E. Delbet : « Histoire de Guingamp » in *Cahiers du Théor* no 6 (1984) pp. 3-17 ; H. Guillotet : « Les origines de Guingamp », in *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Bretz*, Tome LV (1979) pp. 81-100.

(16) La chapelle de Guerbiac en Plouagat est signalée par D. Peyresq dans son article sur « Plouagat et ses chapelles », in *Cahiers du Théor* no 10 (1986) pp. 17-22 ; celle de Saint Ambroise et Saint Briac à La Budlaïs en Boqueho, par R. Chauhan dans son « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », in *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Bretz*, Tome LX (1988) pp. 1 et suiv.

(17) R. Chauhan dans son « Répertoire... » (pp. cit.) assimile le prieuré de Saint Cyriaque en Saint-Clet au Clénez Brus ; il s'agit d'une erreur manifeste toutefois utilisée par A. Minvielle, Histoire et Saint-Brieuc à signifier à la note 4).

Le prieuré des Fontaines en Plouagat, ancienne dépendance de l'abbaye de Beauport, dont subsiste la chapelle Notre-Dame (18).

C. — Autres lieux de culte.

- Sans prétendre à l'exhaustivité (19), signalons également quelques chapelles qui attestent l'existence de lieux de culte plus ou moins anciens :
- en Quemper-Guezennec, la chapelle Saint-Maudéz ;
 - en Saint-Clet, la chapelle Notre-Dame et Saint-Cado de Clézin ;
 - en Le Faouët, la chapelle de Kergrist ;
 - en Pommérit-le-Vicomte, la chapelle Notre-Dame du Paradis ;
 - en Gommenech, la chapelle Notre-Dame de Kerdouannec ;
 - en Le Merzer, la chapelle Saint-Yves de Trohubert ;
 - en Goudein, les chapelles Notre-Dame de l'Isle, — Saint-David, Sainte-Anne et Sainte-Brigite aux dits villages ;
 - en Bringolo, la chapelle Saint-Mélar de Mélard ;
 - en Ploumagoar, la chapelle Sainte-Brigitte au dit village ;
 - à Châtelaudren, la chapelle Notre-Dame du Terre ;
 - en Plouagat, la chapelle Saint-Emilion et Saint-Yves de Pabu ;
 - en Saint-Jean Kerdaniel, la chapelle Saint-Guignan au dit village ;
 - en Lanrodec, la chapelle Sainte-Anne et Saint-Meen de Sonven ;
 - en Boqueho, les chapelles Notre-Dame de Pitié, — Sainte-Blaise au dit village ;
 - en Saint-Pever, les chapelles Notre-Dame d'Avaugour, — Notre-Dame de Restudo ;
 - en Senven-Léhart, la chapelle Saint Tugdual de Pen-Léhart.

D. — Les ploues (20) et la formation des paroisses d'entre Tréoux et Léff.

Voilà bientôt près d'un siècle que l'étude des anciennes paroisses d'Armorique, en ce que leur formation paraît avoir de liens avec le phénomène de l'immigration bretonne, est un sujet de préférence pour nombre d'historiens des institutions et de linguistes.

D'A. de La Borderie à E. Vallerie — en passant par M. Planiol, J. Loïch, R. Largillière, R. Couffon, F. Merlet, P. Fladres, G. Souillet, D. Aupest-Conduché, B. Tanguy, H. Guillotel, G. Bernier, A. Chédéville, N.-Y. Tonnerre, et la liste n'est nullement exhaustive (21) — tous ont cherché, à l'occasion de travaux plus ou moins spécifiques à la question, à mieux connaître et faire connaître le processus de formation territoriale des « paroisses primitives » (selon l'expression chère à R. Largillière), leur développement et leur persistance jusqu'à la fin de l'Ancien Régime mais aussi leurs avatars et leurs dénominations.

Notre propre approche du problème, à l'occasion de la présente étude, nous a conduit à emprunter à ces auteurs recommandables les quelques idées suivantes, qui ont guidé toute notre démarche :

- a) la fondation d'un réseau territorial relativement dense de « paroisses primitives » ne saurait être un phénomène fortuit, en même temps qu'on s'imagine mal les Bretons s'installant en Armorique avec, en tous lieux, la même volonté d'organisation « religieuse » de leur nouveau territoire, organisation qui ne se retrouve d'ailleurs pas Outre-Manche avant les xi-xii^e siècles : on est alors amené à émettre l'hypothèse d'une possible continuité entre circonscriptions territoriales antérieures à l'immigration — et donc gallo-romaines — et apports institutionnels des Bretons insulaires.

(20) Nous nous sommes rangés aux côtés de ceux qui préfèrent parler d'*îme ploue*, forme ancienne et claire à La Borderie mais moins trop de valeur historique.

(21) Il faudrait aussi mentionner au professeur Léon Fleuriot un chapitre particulier, car il n'a pas traité directement du problème des *ploues* (probablement faute de temps). L'ensemble de son œuvre historique et littéraire apporte un éclairage irremplaçable sur les Origines de la Bretagne — comme l'indiquait le titre de son ouvrage le mieux connu (sur Thomas et l'autre, consulter le no 19 de la revue *Les Bretons* en 1973, pp. 49-142-45.)

(18) D. Payreaubos : article cité, p. 22.

(19) Ainsi, D. Payreaubos (article cité) a dénombré quant à lui, neuf chapelles sur le territoire de Plouagat, et nous n'en citons qu'une seule.

(*Cf.* D. Aupest-Coudaché : « comme il est difficile de supposer un plan pré-établi, il faut penser que ces paroisses ont utilisé des unités préexistantes sociales et économiques » (22) ; *J. P. Flairès* : « on est donc conduit à se demander si le cadre des *ploùs*, comme celui des évêchés, ne serait pas d'origine pré-bretonne. Le nom des *ploùs* dans le Finistère et le Morbihan donne quelque vraisemblance à cette hypothèse » (23) ; *cf.* G. Souillet, qui souligne la diffusion du culte de Saint Pierre en Basse-Bretagne et son patronage de nombreuses *ploùs* (24) ; *cf.* enfin G. Bernier, dont la remarquable thèse (25) a permis d'établir un subtil distinguo entre les *ploùs* fondées au v^e et organisées sur le modèle gallo-romain des églises de *pagi* — avec pour centres les *vici* importants, comme le démontrent quelques exemples en Léon — et les *ploùs* et *gwics* des vi-vii^e siècles, d'origine proprement bretonne) ;

b) le rôle décisif du réseau routier gallo-romain dans la formation du maillage paroissial en Armorique (26) ;

c) l'hypothèse de la thèse de R. Largillière, reprise à J. Loth et adoptée ensuite par R. Couffon, d'une fondation simultanée, ou sur une période extrêmement courte, de l'ENSEMBLE des « paroisses primitives » — et du fait des SEULS immigrants bretons. (Comme l'écrit G. Souillet (27) : « Il faudra bien, un jour, reconstruire le problème des origines du christianisme en Bretagne et réviser l'exclusive formule de J. Loth et R. Largillière : tout est breton. »)

d) le partage d'influences entre laïcs et ecclésiastiques, et non l'exclusivité de la fondation des *ploùs* d'origine bretonne aux seuls « Saints » et, qui plus est, « saints » et religieux (les fameux moines d'Outre-Manche) ; cette exclusivité, réclamée par J. Loth et R. Largillière en réaction contre la thèse d'A. de La Borderie sur l'origine « civile » et clanique de la *ploue*, résulte de l'artnaigame

(22) In *Histoire religieuse de la Bretagne* (C.L.D., Chambrey, 1990) p. 26.

(23) « Les divisions territoriales de Basse-Bretagne comparées à celles des contrées celtiques d'outre-mer » (p. 11), in *Annales de Bretagne*, Tome LXII (n^e 1, 1956) pp. 3 et suiv.

(24) « Noyelle et Noyal, — III. Noyal, Noyllauc, Nivillac, etc, centres de défrichement » (pp. 157-158), in *Annales de Bretagne*, Tome LXIII (n^e 1, 1956) pp. 154 et suiv.

(25) *Les chrétiennes bretones continentales depuis les origines jusqu'au xv^e siècle* (Dossiers du C. R. A. E. — 1982).

(26) D. Aupest-Coudaché, *op. cit.*, p. 21.

(27) Article cité, p. 156.

entre la « nature » paroissiale de la *ploue* — aspect qui, d'ailleurs, implique une saction épiscopale et ne peut être le fait de simples moines (28) — et la « qualité » de son fondateur, lequel peut n'avoir été qu'un laïc, chef civil ou militaire, abusivement sanctifié.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la possible pérennité de certaines circonscriptions territoriales dont la « nature » a pu connaître différents avatars — domaine, paroisse, seigneurie, fief, etc, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à subsister de nos jours encore sous la forme de nos modernes communes (29). Également se peut-il qu'en Armorique un double réseau de toponymes pour désigner les mêmes lieux (30) ait traduit, au haut Moyen Âge breton, la différence et la coexistence, au sein du même cadre territorial, entre vestiges gallo-romains et apports d'Outre-Manche.

En ce qui concerne la formation des « paroisses primitives » d'entre Tréoux et Leff, E. Valérie ayant récemment repris les éléments et les conclusions de R. Couffon pour mieux les analyser et les discuter, il ne nous a pas paru utile de citer le texte paru en 1946 (31), mais seulement la synthèse de son commentateur (32) :

« Couffon propose ensuite deux paroisses primitives : Quemper-Guezennec avec Saint-Clet et Notre-Dame-de-Ponttreix ses trêves, d'une part, Goudelin avec Bringolo sa trêve, Pommérat-le-Vicomte et Saint-Gilles-les-Bois sa trêve, Le Faouët, Tréverec et Gommenc'h, d'autre part.

Il s'agit là d'une région d'analyse difficile. Aucune de ces paroisses ne porte un nom l'imposant comme primitive. Le postulat de l'unité entre Pommerat et Goudelin ne s'appuie que sur l'enchaînement qui fait celle-ci sur celle-là au nord du Traou, autour de Rangaré, et se trouve contredit par le coin qui vient former entre elles Le Merzer (rattachée par Couffon à Ploumagoar). Si Goudelin, nom franc, peut correspondre à une création des temps primitifs, si Quemper-Guezennec peut à la rigueur être le traversin

(28) Edition de M. Hulot et J. Guillot en date du mois de février 1984.

(29) E. Valérie : *Cernantes borromées et paroisses d'Armorique* (1986) p. 18.

(30) Jean Lefebvre : *Les Diennes de la Bretagne* (1980) p. 93.

(31) Recherches sur les édifices préhistoriques de l'Île-de-Batz, *in Annales de la Société Bretonne et Finistérienne*, Tome XXVII (1946) pp. 111 et 171.

(32) E. Valérie : *Sur la naissance des paroisses de l'Île-de-Batz*, *ibid.* p. 116.

sement, provoqué par la topographie, d'une paroisse primitive du nom de Guézennec, Pommier est à écarter résolument. Si l'on considère en outre que sur l'ensemble Pommerit, Saint-Gilles-les-Bois, Le Faouët, Tréverec et Gommenech, les trois premières paroisses ont un nom faisant référence à la forêt ou aux arbres, la seule hypothèse plausible, si peu assurée soitelle, est que nous avons là, en limite de l'évêché de Saint-Brieuc, une zone forestière, bornée au nord par * Guezennec, au sud par Gondelin.

Plouagat englobait Lanrodec et Saint-Jean-Kerdaniel ses trêves et Boqueho, simple chapelle de Plonagat en 1207. Confon, par une erreur toute matérielle, omet d'y ajouter le territoire de Châtelaudren à l'ouest du Leff.

Ploumagoar, autre Saint-Agathon sa trève, englobait Notre-Dame de Guingamp, Pabu, trève érigée en paroisse en 1712 et le Merzer. Les spéculations de Largilière sur l'ancien chef-lieu de Ploumagoar qui aurait été situé au hameau de Plouganou paraissent dénuées de fondement ; il doit s'agir là d'un nom de famille passé à un nom de lieu. » (...)

« Plessidy englobait ses trêves Saint-Péver, Saint-Fiacre et Senvén-Léhart... »

Essayons à notre tour de formuler quelques hypothèses en prenant pour base le raisonnement suivi par B. Tangay à l'occasion de sa contribution à l'ouvrage collectif sur *Locronan et sa région* (33), laquelle démarche s'avère plus susceptible d'ouvrir le champ des investigations que ne le permet le postulat quelque peu vieilli de R. Largilière.

« Au point de vue de l'organisation religieuse, écrit B. Tangay, la période bretonne ancienne est marquée par la création des paroisses primitives en *Ploù* et l'établissement de monastères et d'ermitages désignés par le terme *Lan*. (...)

En breton ancien, la paroisse est désignée par le mot *Ploë*. Ce terme qui procède du latin *plebe* a hérité de certaines de ses acceptations, et en particulier de celle de « communauté de fidèles ». En toponymie, là où il s'est fixé en position procheitaire, il traduit en quelque sorte le lien unissant les fidèles à leur pasteur ou au lieu de culte. (...)

Il est clair que, si le mot *ploë* n'apparaît pas, c'est que l'on se trouve en présence de données différentes. Juper qu'il serait parfois sous-entendu est pour le moins aventurieux. Aussi les paroisses en *Ploù* constituent-elles l'un des meilleurs critères dont on puisse disposer pour juger de l'implantation bretonne ancienne. » (34)

Ainsi, le terror d'entre Tréoux et Leff était-il formé, à l'époque haute-médiévale, de deux immenses « paroisses primitives » : Ploumagoar et Plouagat (35), et cette dualité même laisse supposer que chacune couvrait une étendue territoriale sensiblement équivalente. Par ailleurs, les autres paroisses du terror d'entre Tréoux et Leff, que nous avons citées attestées sous l'Ancien Régime, sont donc les démembrements des deux *ploëyes* originelles : ce processus de formation du réseau paroissial peut être partiellement reconstitué en suivant le double principe énoncé par G. Souillet (36) : l'ancienneté d'une paroisse est proportionnelle à son étendue territoriale (37), et se vérifie par celle de son titre patronal (38).

Une limite naturelle s'impose entre les « paroisses primitives » de Ploumagoar et Plouagat : d'abord la continuité forestière (39)

(34) *Op. cit.*, pp. 76-77-78.

(35) L'existence d'un toponyme *Plouganou* en Ploumagoar pose problème : s'agit-il de l'ancien chef-lieu de la *ploëye* bretonne et qui aurait conservé le nom du « saint » auquel elle fut consacrée ? On retrouve un Cathnon à Plougasnou (Finistère), laquelle paroisse portait le nom de *Ploë-Cathnon* en 1040 (Cf. *Dictionnaire des Saints bretons*, Tchou, 1979, p. 74). — Plouagat conserve le nom d'Agat dont une statue ancienne existe dans l'église de Plouegat-Guitrand (*Diat des Saints brez*, p. 18). — *Ploë-Catnou* et *Ploë-Agat* peuvent avoir constitué les démembrements originels d'une immense *Ploëye* *mauerie* (Ploumagoar), ancienne église de *plogus* que les Bretons auraient trouvée déserte et ruinée à leur installation dans le terror d'entre Tréoux et Leff.

(36) Article cité, p. 154.

(37) Cette règle de la superficie fut énoncée pour la première fois par I. Rosenzweig en 1873 ; — La dernière critique en date et la plus pertinente est celle d'E. Vallée (*op. cit.*, pp. 18-19), qui voit dans certaines paroisses évidemment des vestiges de zones forestières, ou maléfiques restées à l'écart du processus de formation des paroisses primitives. (Voir plus bas note 46).

(38) E. Vallée (*op. cit.*, pp. 17-18,

(39) Dans un article publié in *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Bret*, Tome LXIII (946) et intitulé « les Huys de Vilaine au Haut Moyen Age », N.Y. Tominec souligne qu'aux temps de la territorialisation des paroisses, bien huys et bien paroisse importent. Il les ne sont pas toujours linéaires mais correspondent souvent à un espace limité à la haude et aux longs. (p. 52).

(41) Sous la direction de Maurice Dillens (1979).

formées par le bois d'Avaugour et la forêt de Malauñay (c'est ce tracé qui continuera d'emprunter de nos jours les limites communales de Ploumagoar avec Saint-Péver, Lanrodec et Saint-Jean-Kerdaniel) ; ensuite la continuité des cours d'eau formée par la rivière du Traou jusqu'à son confluent avec le Goazel, et celui-ci jusqu'à son confluent avec le Leff (la rivière du Traou et le Goazel servent encore aujourd'hui, sur une partie de leur cours, de limite entre les communes du Merzer, de Pommérin-le-Vicomte et de Gommenec'h d'une part, et celle de Goudelin, d'autre part). Cette limite nous paraît devoir être retenue comme hypothèse de travail (40) en ce qu'elle détermine deux territoires de superficie sensiblement équivalente, à savoir :

- a) Ploumagoar englobant, outre son territoire, ceux de Goudelin, Quemper-Guezennec, Saint-Clet, Le Faouët, Tréverec, Pommérin-le-Vicomte, Saint-Gilles-les-Bos, Gommenec'h, Le Merzer (à l'ouest du Traou), Saint-Agathon, Pabu ;
 - b) Plouagat englobant, outre son territoire, ceux de Goudelin (à l'est du Traou), Bringolo, Saint-Jean-Kerdaniel, Lanrodec, Boqueho, Saint-Fiacre, Saint-Péver, Serven-Léhart.
- Ploumagoar et Plouagat sont placés sous le patronage de Saint Pierre. Deux autres paroisses du territoire d'entre Trioux et Leff le sont également (41) — Quemper-Guezennec et Goudelin — et couvrent chacune une superficie — respectivement 3753 hectares (42) et 3236 hectares (43) qui les situe largement dans la moyenne de surface des paroisses en *Plou-* de l'archidiaconé de Tréguier (44). Ces constatations permettent d'inférer qu'il s'agit de démembrements très anciens des deux *ploues* originelles.

(40) L'ennache que fait le Merzer à l'Est du Traou, autour de Kerpon, et celle que fait Goudelin à l'Ouest du Traou, autour de Rangaré, ne sauraient poser, compte-tenu du caractère artificiel de leur tracé respectif, une possible unité territoriale entre Le Merzer et l'ensemble Saint-Jean-Kerdaniel-Bringolo-Goudelin d'une part, et entre Goudelin et l'ensemble Pommérin-le-Vicomte-Gommenec'h d'autre part.

(41) Saint-Péver est également sous le patronage de Saint Pierre ; mais il s'agit d'une substitution tardive du premier des Apôtres à un vieux saint breton méconnu, Bezvel.

(42) Nomenclature I.N.S.E.E. ; — ce chiffre devrait être légèrement corrigé en fonction de la partie du territoire de Pontreux prélevée sur celui de la paroisse ancienne de Quemper-Guezennec.

(43) Même source et même remarque concernant cette fois l'ennache de Rangaré (à enlever du territoire de Goudelin) et celle que fait Gommenec'h autour de la Trinité (à ajouter au territoire primitif de Goudelin).

(44) Exemples : Pierbian et Kerhoas se trouvent 2704 hect., Plaudaniel 1441 hect., Pouldu en Rostru, 2672 hect., Plaumeur-Gaultier et Lézardie, 40 hect.,

écartant l'idée que l'on aurait malgré son étendue, puisse être une « paroisse primitive », à Valterie, comme on l'a vu, suppose que cette zone de par son étendue même — et de surcroit il lui adjoint les territoires de Le Faouët, Tréverec et Gommenec'h (45) — caractérisée aujourd'hui encore par des « surfaces boisées importantes » ou toponymiquement résiduelles, est restée à l'écart du mouvement de constitution des paroisses primitives » (46). Nous reviendrons sur ce point précis au chapitre II (*Le Komenet*) du présent article.

Le « Cloître Saint-Briac », toponyme attesté dès 1170 (... *in ecclesia de Sancto-Briaco*) peut avoir eu, dès cette époque, le caractère de paroisse et, donc, avoir été détaché antérieurement de Plouagat pour former l'ensemble territorial Saint-Fiacre - Saint-Péver - Serven-Léhart (47).

Boquého, ancienne chapelle dépendant de Plouagat, en a été détachée pour devenir paroisse entre la fin du XII^e siècle et le premier tiers du XIV^e.

Quant à Le Merzer, son nom même et deux toponymes (*Merz-Venec'h* et *Pont ar Manac'h*) laissent à penser qu'il peut s'agir d'une paroisse « monastique » détachée de Ploumagoar, également au XII^e siècle, lequel « fut, avec le IX^e, une grande époque de constitution de paroisses » (48).

E. — Hagiographie bretonne.

Il convient tout d'abord de souligner la très sensible influence « tughdaliennne » dans le territoir d'entre Trioux et Leff — et, semble-t-il, plus importante que dans les autres *pagi* de l'Évêché de

3089 hect., Plougrescant, 1554 hect., Plounguiel, 1907 hect., Pluzunet, 2287 hect., Plœzial, 2625 hect., Plouëc-du-Trieux, 1827 hect., Plousiy et Saint-Michel-de-Guimpang (Grañec'h) sa trêve, 3812 hect.

(45) Voir plus haut dans le texte, citation dont les références figurent à la note 32.

(46) Cette hypothèse très séduisante exposée par E. Valkerie (*op. cit.*, pp. 18-19), consiste, en ce qu'il faut en juger lui-même à lire « assez » sensiblement toute des thôes de Langlier et de Confin, où « u avenant à la théorie » de ces deux predictions.

(47) Vanjou, *Bois, village et le village* (1976) p. 93.

(48) Cabrol, *Le Bas-Pays* (1911) p. 93.

l'église (49) — comme en témoignent la toponymie et la titulature des lieux de culte secondaires dans les quatre anciennes paroisses du territoir considéré :

- en Plounagoar, l'église tréviale Saint-Tugdual de *Pabu* ;
- en Plouagat, *Pabu*, nom de lieu et chapelle ; — la chapelle Saint-Tugdual de Pen-Léhart à Senven-Léhart ; — l'église paroissiale Saint-Tugdual de Boquého ;
- en Quemper-Guézennec, *Pabu*, nom de lieu et chapelle ;
- en Goudelin, *Kerbachu*, nom de lieu.

Le culte de Saint Hervé paraît également bien partagé : autre le patronage de l'église paroissiale de Le Faouët, on trouve les toponymes *Saint-Hervé* et *Kerhervé* en Boquého, *Kerhervé* en Gommenech, Pommerec-le-Vicomte et Plouagat, et un ancien *Hérvé* depuis disparu en Quemper-Guézennec (50).

Un Saint Neven, dont on ignore tout et qu'à souvent supplanté le culte de Saint Méen mieux connu, est à l'origine des toponymes *Senven* (-Léhart), *Serven* en Larrodeuc et *Ruzzenven* en Plounagoar (51). Le culte du très populaire Saint Maudé, auquel une chapelle est dédiée à Quemper-Guézennec, est toponymiquement attesté en ladite commune au lieu-dit *Kermaudé*, et à *Maudéz* en Saint-Agathon (52).

Saint Cadou, qui partage avec Notre-Dame le patronage de la chapelle de Clérin en Saint-Clet, et qui a sa statue dans la chapelle de Kergist en Le Faouët, est à l'origine du toponyme *Borcadon*, forme ancienne de Boquého attestée dès 1198 (53).

Saint Clet (54), Saint Fiacre (55), Saint Mélair (56), Sainte

(49) On trouve, un *Kerbabu* à Trérez, — deux autres à Buluhien et Tonquédec, et un *Kerbabu* à Begard, — une chapelle (disparue) à *Kerbabu* en Plounagon. — Sur saint Tugdual (qui n'est qu'une forme fallacieuse pour Tudwal), voir le *Dictionnaire des Saints Bretons* p. 354-355.

(50) Arch. Dép. des C.-du-N., I E 2585.
(51) C'est aussi Neven qu'on retrouve dans le nom de lieu *Rosneven* en Bulat-Pestivien, voir Gw. Le Menn : *Grand choix de prénoms bretons* (1975 p. 52).

(52) Gw. Le Menn, *op. cit.*, p. 47 (Maoder).

(53) Gw. Le Menn, *op. cit.*, p. 40 (Kadeg).

(54) *Le Dic. des Saints brez*, p. 78, dédouble Saint Cleden (à Cléden-Cap-Sizun) et saint Clezen (à Saint-Clet), alors que nous croyons y reconnaître le même personnage.

(55) Le culte de saint Fiacre, originaire « d'Irlande » et venu à Meaux, est attesté à Châtelaudren où 18 des 122 panneaux qui décorent la chapelle Sainte-Marguerite retracent le récit légendaire de la vie de Fiacre. (Voir R. Conffon : « Quelques notes sur les origines de Châtelaudren et les peintures de Notre-Dame-du-Terre », in *Arch. de la Soc. d'Étud. des C.-du-N.*, Tome I.XVII (1936).
(56) Sur Mélair, voir synthèse de L. Pape, pp. 63-70 de son ouvrage sur les *Saints bretons* (1981).

Brigitte (57), Saint Emilion (58), Saint Guignan (59), Sainte Anne (60), sont honorés dans des églises ou chapelles qui sont placées sous leur invocation.

Saint Patern (61), Saint Serv (62), Saint David (63), Saint Eloret (64), Saint Jude (65), Saint Callac (66), Saint Trémear (67), Saint Hennin (68), Saint Mayeux (69), Saint Enoch (70), Saint Jut (71), ne sont plus attestés que par des survivances toponymiques, dans le territoir d'entre Tréoux et Leff.

À Tréverec, Saint Véran (72) est honoré en lieu et place d'un

(57) Gw. Le Menn : *op. cit.*, pp. 15-16 (Berched).

(58) L. Fleuriot : *op. cit.*, p. 273.

(59) Saint Guignan est pour saint Ninian, réputé missionnaire scot du IV^e siècle, ami de saint Martin de Tours. (Voir *Dictionnaire des saints bretons*, p. 284).

(60) Sainte Anne figure ici au nombre des saints bretons en ce que la dévotion particulière dont elle est l'objet en Bretagne rappelle probablement un ancien culte celte ; c'est aussi le nom porté par la mère de saint Samson. (Voir Gw. Le Menn : *op. cit.*, p. II).

(61) Gw. Le Menn : *op. cit.*, p. 55 (Padern).

(62) Cf. *Lancerf* en Plourivo et *Plouesur* en Louargat ; — il peut s'agir d'un saint gallois Serv, frère de Petroc et de Grindleus. (Voir *Dic. des saints brez*, p. 328).

(63) Gw. Le Menn : *op. cit.*, pp. 20-21 (Dewy).

(64) Eloret (en vieux-breton : Eligoreti) est donné comme l'un des disciples de saint Dubricius ; il figure comme témoin dans plusieurs chartes (voir G. H. Doble : *Welsh Saints Series*, no 2, pp. 15-16) ; — le *Dictionnaire des saints bretons* fait un double emploi en signalant saint Eloret (p. 127) et saint Héloret (p. 191).

(65) Plutôt que le saint apôtre, faut-il voir en Jude une « francisation » d'un saint Judoc, Juze ou Juic (cf. Judik-aed) ?

(66) Saint Incomu, seulement mentionné dans le *Dic. des saints brez*, p. 68.
(67) Gw. Le Menn, *op. cit.*, p. 65 (Tréveur).
(68) L. Fleuriot : *op. cit.*, p. 279.
(69) C'est l'anthroponyme Maeac, Maec, que l'on retrouve dans plusieurs noms de lieux, en particulier dans *Treméac* en Plounagoar, comme l'est *Saint-Maeac*.

(70) Saint Incomu, également mentionné dans le *Dic. des Saints brez*, p. 130. Les Arch. Dép. des C.-du-N. (I E 2106) mentionnent sous l'« Ancien Régime » le « placé de Saint-Etien », ce qui suppose une ancienne chapelle.

(71) Gw. Le Menn : *op. cit.*, p. 38 (Ifford).

(72) D'après le *Dic. des saints bretons* (p. 367), une statue ancienne de saint Véran figure dans *Wihou di Lévézio*, Saint-Véran étant le patron priauté de Saint-Véran (Ile d'Yeu).

hypothétique Saint Verec (73), dans lequel il est possible de reconnaître un anthroponyme *Guerec*, forme évoluée du nom *Warochus* bien attesté dans l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours (74).

A Gommenech^h, Saint Guy ne saurait être le titulaire primitif de l'église paroissiale ; il y a eu substitution probable, comme c'est aussi le cas pour Saint Agathon (voir ci-dessous), d'un saint « officiel » de l'Église Romaine à quelque homonyme approximatif d'origine bretonne. Il existe en Gommenech un toponyme *Languenou* où se retrouve peut-être le nom du fondateur (ou réputé tel) d'un petit monastère celtique (*Lan-Ken*) ; lequel nom présente en effet quelque ressemblance avec celui de Saint Guy (Keu-Guen). *Languenou* est également toponyme en Ploëzal et c'est, par ailleurs le nom d'une commune près de Saint-Brieuc et limitrophe l'origine des toponymes *Languer* et *Tregueux* ; mais une chapelle Saint-Quay attestée à Trégueux et Saint-Quay toponyme en Ploëzal suggèrent plutôt la piste d'une consécration à Saint Ké ou Leu (75).

(Quant aux autres noms en *Lan-* du territoire d'entre Tréoux et Leff, aucune paraît très caractéristique d'une implantation monastique bretonne. En tout état de cause, nous n'y retrouvons pas de formes où transparaissent nettement les noms de fondateurs possibles de monastères. Ils ne nous sont donc d'autant utilisés du seul point de vue hagiographique qui nous occupe ici ; et nous n'en donnons la liste (76) que pour mémoire.)

A Saint-Agathon, le patronage primitif de Saint Guéganton a été tardivement (77) remplacé par celui de Saint Agathon, Pape du v^e siècle. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que Saint Guéganton est réputé avoir exercé des fonctions d'abbé quelque part dans l'évêché des Vénètes, et que Saint Patern, donné comme premier titulaire dudit évêché, est toponymiquement attesté en Saint-Agathon. On peut également faire observer que le nom de Guéganton. On peut également faire observer que le nom de Guéganton.

(73) Le *Dictionnaire des saints bretons*, donne (p. 233) Warochus et Guerec parmi les formes possibles du nom de saint Kirec.

(74) Livre V, chap. 16 et 26 ; livre IX, chap. 18 ; livre X, chap. 9 et 11.

(75) Voir *Mémoires de la Société d'Etude des Côteaux* (1975) p. 114.

(76) En Lannodoc : *Lambargue* ; en Bringolo : *Lampazelle* ; en Saint-Cler : *Lampennais* ; en Ploumagoar : *Lanevrec* (*la lande fine*, Arch. Dép. des Côtes-d'Armor).

(77) Du moins le nom de la paroisse est-il resté proche de la forme du nom de saint Guéganton jusqu'au xv^e siècle au moins (Saint-Népontien).

gantou (en vieux-breton : *Ulianant-un*) n'est pas sans rappeler les formes médiévales du toponyme Guémamp, sur l'origine duquel on continue de s'interroger (78).

A Saint-Péver, c'est Saint Pierre qui a pris la place de l'obscur Saint Bezver, toujours en vertu d'une homonymie approximative et d'une règle non formalisée de réduire le culte des Saints bretons au profit de celui des Saints « orthodoxes » de l'Église Romaine. Saint Bezver était autrefois honoré à la Trinité-Langonnet (79).

Enfin, la dédicace à Saint Blaise d'une chapelle en Boquého est à rapprocher des toponymes *Rumblaye* en la même commune, et *Kerbleize* en Gommenech. Il peut s'agir là de l'équivalent breton de Saint Loup (80).

La toponymie du territoire d'entre Tréoux et Leff est pauvre en *Loc-* : *Lochristi* en Gommenech (à rapprocher de *Kergrist* en Le Faouët) ; et *Locmaria* en Ploumagoar (à rapprocher de *Kernmaria* en Goudelin et Quemper-Guézennec). Cette indigence toponymique ne permet aucune constatation (81).

Et, pour clore ce rapide tour d'horizon hagiographique, faut-il chercher le souvenir du culte de Saint Tay ou Day (82) dans le toponyme *Boitay* en Plouagat — à rapprocher de *Boizay* en Glomel — et celui d'un hypothétique Saint Doha (83) dans *Bo-*

(78) Voir J. Loth : *Noms de saints bretons* (1910) ; S. Robertz : *Guignanip* (1859), Tome II, p. 3 ; *Mémoires de la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Bret.*, Tome I, VI (1979) pp. 8-32 (H. Guilloche).

(79) E. Vallerie : *op. cit.*, p. 201.

(80) G. Le Men : *op. cit.*, p. 16.

(81) R. Langlais, rapporte R. Faguy (*op. cit.*, pp. 98-99) «... souligne que les épynomes de noms en *Lo-* ne sont pas l'objet d'un culte ancien, notamment les *Marie*, *Mikel*, *Krest* et *Levan*, ces deux derniers étant liés directement aux Hospitalliers et l'emprise de l'ordre sur Bretagne vers 1330 n.

(82) Sur saint Day ou saint Tay, voir A. de La Borderie, *Histoire de Bret.*, Tome 3, p. 322 ; Day est d'ailleurs plus discuté de saint Guénolé et épynome de Lothuy (Finistère).

(83) Voir le *Dictionnaire brevet*, p. 112, qui indique la localité la *Loc-hu Saint-Dudu* en Merdrignac, où existait autrefois une église dédiée à saint Guénolé.

tha en Quemper-Guézennec ? Celui de Saint Télo (84) s'impose. Il plus dans le toponyme *Bodéléac* en Saint-Jean-Kerdaniel (Cf. Plédéjac,* Ploc-Téhauz) ? *Boderen* en Boqueno est-il la survivance toponymique d'une possible consécration à Saint-Dérien (85), ou doit-il être rangé avec *Bodandec* en Plouagat dans la catégorie des noms de lieux d'origine laïque ?

2. — Organisation civile.

Si, comme nous venons de le voir, la relative permanence des circonscriptions ecclésiastiques — en ce que nos modernes communes rappellent le plus souvent les paroisses de l'Ancien Régime — permet d'adopter, avec quelque chance de succès, ce que les historiens appellent la méthode régressive, il n'en va pas aussi facilement pour ce qui concerne l'organisation civile dans ses différents aspects, tant socio-économiques qu'politico-juridiques ; car, à la combinaison déjà fort difficile d'analyse du régime seigneurial avec la hiérarchie fiscale s'ajoute, sur la longue durée, l'évolution de la propriété foncière et du mode d'exploitation ; et nous touchons là à un ensemble de processus complexes non pas tout à fait interrompus mais rendus parfois méconnaissables au sortir de la Révolution de 1789.

Si donc, une fois encore, la toponymie nous apportera, au moins en ce qui regarde la période bretonne ancienne (v.-xi^e siècles), un éclairage précieux, la part, déjà trop belle, faite au raisonnement inductif augmente sa prépondérance ; que l'honorable lecteur n'en soit pas abusé et qu'il veuille bien ramener ce mémoire à sa juste dimension : l'exposé d'une thèse !

A. — Organisation civile ancienne. — *Treb ou tref, villa et caer ; quartierum. — Aula et lis.*

Les paroisses bretones anciennes, même inférieures en superficie aux grandes *plozes* originelles, nécessitaient bien souvent, de leur étendue, d'être subdivisées en circonscriptions territoriales plus modestes encore.

(84) Sur saint Télo, voir A. de La Bordenie, *Hist. de Bret.*, Tome I, pp. 435 et suiv.

(85) Sur Dérien, voir chapitre « L'agéographie délitante », (pp. 99-107) de l'ouvrage cité de L. Pape.

Ces subdivisions de paroisse ont généralement perduré jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ; dans l'archidiocèse de Tréguier, où les appelle parfois *quartiers* (86) — ce qui accessoirement renseigne sur la division primitive de la paroisse (87) — le plus souvent *frairies* (88), voire même *trêves* (89), mais aussi *parcels* (90) ou *dîmeries* (91). Elles servent essentiellement de cadre fiscal (92).

(86) C'est le cas à Pommérit-Jaudy (Arch. Dép. des Côtes-du-Nord 1 E 1794) ; et voir plus bas note 103 à propos de *quartierum*. — Le terme de *quartier* paraît avoir été essentiellement employé dans la zone francisant de l'évêché de Saint-Brieuc, concurremment avec le mot *cousu*.

(87) Cette ancienne division en quatre parties est encore attestée de manière explicite à Ploezal en 1684 (A. D. des C.-du-N. 1 E 2656).

(88) Les titres conservés aux Arch. Dép. des Côtes-du-Nord (Série E) nous font connaître l'existence de *frairies* dans les paroisses de Trébeurden, Plœmenet-Bodou (ex : *frairie de Lescornes*, 1 E 1498), Trégaouen, Perros-Guirec, Saint-Quay-Perros (ex : *frairie de Tremelven* alias de *Saint-Méen*, 1 E 1496), Louannec, Kermania-Sular, Trékevern, Trévor-Tréguiniec (ex : *frairie de Lézardhant*, 1 E 1544), Penvenan (ex : *frairies de Trebuan-Bras* et *de Tregonal*, 1 E 1619, et *de Trebuan-Bihan*, 1 E 1630), Plougescan, Plouguenat, Lézardrieux, Planteur-Gauthier, Minihy-Tréguier, Carniz (ex : *frairie de Luturon*, 1 E 1906), Trézény, Bréllevénec, Buhainen, Loguivy-les-Lannion, Sovel, Rospez, Lannéan, Langont (ex : *frairies de Lézeven*, 1 E 1604, de *Kervenan*, 1 E 1608, et de *Revenou*, 1 E 2234), Ploudaniel (ex : *frairie de Tréhern*, 1 E 1664), Pomménit-Jaudy (ex : *frairie de Lestivou*, 1 E 2220), Quimperven, Cavan, Cationnac, Prat (ex : *frairies de Théfern*, 1 E 1631, et de *Trevoazan*, 1 E 2197), Coatcorn, Plouëc-du-Trieux, Landebéren, Brélayd, Botézan, Lanneven, Trézélan, Saint-Novize, Pluranet, Tiégron, Paderne, etc.

(89) A. Pliest, les subdivisions de la paroisse, *Treñastor, Treñneur, Treñ an Avor* (ou *Larmorique*), *Trel an Hay* (ou *La Haye*), *Tremel, Treñner, Treñ an ker, Treñhoed, Treffarnin, Treffigaven*, sont désignées indifféremment par le terme de *trève* ou par celui de *frairie* (A.-D. des C.-du-N., 1 E 999 à 1005, et 1 E 2588). — A Prat, la *frairie de Trevoazan* (1 E 2197) était connue dès 1444 sous le nom de *trève* : *in parrochia de Prat, in villago et trevia de Trevoazan*, comme le fait constate le *Roudin* (A.-D. des C.-du-N., 1 G, échelle de Tréguier).

(90) *Parcella* est le terme employé dans le sud du Trégor ; à Bourbriac, un rôle des foyages du xv^e siècle énumère les parcelles de la paroisse : *Le Hellec'h, Riberet, Langot, C'rev'an, Saint-Houarneau* (dit : *la treve de St-Houarneau* en 1685), et le bourg.

(91) *Dîmerie* est donnée comme équivalent de *frairie* à Cavan (A.-D. des C.-du-N., *Dîmerie de Boslouz*, 1 E 968, et *frairie de Boslouz*, 1 E 1631) *dîmerie de Kerzouz*, 1 E 968, et *frairie de Kersouz*, 1 E (631). — C'est ce même terme qui désigne les quatre quartiers de la paroisse de Plogastel en 1684 (ex dîmeries de *Batzek*, *Te Gouren*, *Lougildin*, et *Lisogn*, 1 E 2656). On le trouve employé à Ploumoguer (voir plus haut note 93) à Plouhinec (ex : *dîmeries de Plogastel, Plouhinec, Trevezec*, 1 E 2650) et à Plougas (ex).

(92) Il semble en effet que l'acte du mariage se faisait au niveau des *frairies* ; l'autre aventureuse voie du pouvoir d'état à l'�acine nana à l'intérieur de ce cadre encre (cf. note 93) les « *dîmeries* » (dans le sens de *parcels*) qui pu établir un relai avec le continent de la base.

mais tout un réseau de liens complexes de parenté, d'intérêt, de solidarité, enserre, et resserre entre eux, les habitants d'une même *fairie* et leur donne un sentiment d'appartenance à cette minuscule communauté (93), parfois regroupée autour d'une chapelle (94). A n'en pas douter, dans quelques cas de figure où la *fairie* se trouvait très excentrée par rapport au chef-lieu paroissial, des tendances centrifuges ont occasionné l'érection de la chapelle frairie en succursale de la paroisse-mère (95), laquelle succursale était alors appelée, suivant la terminologie ecclésiastique bretonne, *treve* (96).

Le mot vieux-breton *treb* (97), ou *tref* (98), désignait le « domaine rural » et, dans les chartes de Redon, il a le même sens que *villa* (99). Il est probable que les noms de lieux en *Tre-*

(93) « ... Le comte de Lestourbeillon attribue de même aux frairies (espèce de sections de fabriques) le soin d'une foule d'infidèles temporels : puits, fours, pressoirs, chemins, mais il ne cite aucun texte. » (M. Pianiol : *Histoire des institutions de la Bretagne*, tome III, pp. 199-200, note 33). — « Plainte portée par l'acheteur du convenant Keranescop, en Lanvellec, contre les anciens tenanciers qui, forcés d'abandonner cette tenue, (...) ont brûlé les édifices et les objets mobiliers, de concert avec leurs parents et voisins de la même frairie, et menacé l'acheteur de le blesser, s'il commençait des poursuites contre eux (A.-D. des C.-du-N., B, 168).

(94) C'est le cas de la chapelle Saint-Méen, *fratrie de Temeheñ* à Saint-Quay-Perros (voir plus haut note 88) ; de la chapelle Saint-Ouron (A.-D. des C.-du-N., 1 B 2136), *fratrie de Saint-Douran* (I E 1553) en Pleudmen-Gautier ; de la chapelle Saint-Jean de Trevozan, *fratrie de Trevozan* en Prat, laquelle chapelle est attestée dès 1429 et se vit confirmer ses droits tréviaux en 1626 (*Bulletin d'Information des Maires*, no 10, p. 133) ; c'est aussi le cas des innombrables chapelles tréviales ou frairiales réparties sur le territoire de Pleslin ; paroisse de Plounagoar.

(95) Sur l'érection en trève de Ploumagoar de la chapelle frairiale de Trivis, *d'Ancien régime* (1987) pp. 46-47 ; les raisons de ces tendances centrifuges y sont parfaitement détaillées.

(96) « La *trave* (ou *treve*) est couramment appellée dans l'usage ecclésiastique de la ce-devant province *aidé, secours, succursale ou filière* de l'église marrice, dont elle constitue l'annexe spirituelle. En tant que telle, elle est administrée par un *sous-travé* ou *sab-cuné* ou *cire tréven*, vicaire (tel est le sens du mot *curé* en BreTAGNE) nommable, choisi par le recteur (c'est-à-dire le curé) de la paroisse-mère et approuvé par l'évêque. » (Y. Le Gallo, préface à l'ouvrage de Louis Elegoat sur *Saint-Méen*, 1981, p. LX).

(97) C'est l'orthographe des actes du Cartulaire de Redon.

(98) C'est l'orthographe des actes du Cartulaire de Landévennec. — On trouve encore en 1478 le « *treff* de Couhannec en la paroisse de Gawan » (A.-D. des C.-du-N., I E 1992) et « le *neff* de Trogozost, paroisse de Pleslin » en 1592 (I B 2010).

(99) M. Pianiol : op. cit., Tome II, p. 195.

correspondent aux chefs-lieux des domaines ruraux qui s'étaient formés à la fin du Bas-Empire, au detriment de la petite propriété individuelle.

Mais au XI^e siècle, la poussée démographique qui oblige au défrichement de grandes portions abandonnées de ce qu'ils avaient été les *villae* gallo-romaines, induit la création de multiples petites exploitations agricoles ; les noms en *Tre-*, qui continuent de désigner les anciens domaines, vont alors recouvrir des territoires où se développent les *cier*, ou petits domaines ruraux. Ainsi, dans les actes du Cartulaire de Landévennec, « la *tref* ou *tribu*, au lieu d'être, comme à Redon, l'équivalent de la *villa*, apparaît très nettement à un degré intermédiaire entre le *plou*, ou *vicaria*, et la *villa*, ou *Ker*. » (100)

Tel semble avoir été le processus qui aboutit à l'équivalence entre les noms de lieux en *Tre-* et les *quarriers* de paroisse ; *quarriers* qu'on a parfois désigné du nom de *trêves*, non pas au sens ecclésiastique du terme, mais probablement parce que le souvenir du sens ancien du mot *treb*, ou *tref*, n'avait pas complètement disparu au Bas Moyen-Age.

Quant aux noms de lieux en *Ker*, ils désignent les *villae* à la place du mot *treb*, ou *tref*, à l'époque où ces *villae* n'ont plus rien de commun avec l'ancien domaine gallo-romain dont cinq ou six siècles les séparent ; encore faut-il souligner que le préfixe *Ker* a servi sur une très longue période (101), et qu' « il est bien évident, en effet, que tous les toponymes en *Ker* ne remontent pas obligatoirement au XI^e ou au XII^e siècle » (102).

Tout au long de la décomposition des institutions gallo-romaines, chaque domaine rural, devenu en tant que *quarterum* (103) l'élément « politique » de base dans le processus de (100) *Idem.*
(101) De nos jours, cependant, et avec un nom moins doux : à quand les *Ker-Sor-Pellen* ?

(102) R. Jauvy : op. cit. p. 93
(103) Ce terme du *quarterum* fait partie de l'adaptation dans le nom de lieu *Quarterum* proposée au début à Paulin en 1754. *Un eins Fuchs de Brugue*, tome VI, 1^{re} édit. — Ce « *Quarier* des Prêtres » a pu être renommé plus tard *Un Fuchs de Brugue*, nom ayant rencontré une forte évolution dans le temps, tel que *Brugue*, synonyme du village plus ancien, le *commune* de *Faou*, de *Léon*.

constitution des communautés paroissiales, s'était également organisée en « seigneurie ». A sa première vocation, économique, est venue s'ajouter une dimension d'organisation sociale ; et comme ce qui caractérise toute société organisée, c'est la soumission des individus aux règles de la communauté, le domaine (*treb* ou *treb*) devint cadre juridique et se dota d'une « cour de justice » (*audia*) que les Bretons désignaient du nom de *lis* (104). De là ces toponymes en *Lis*, *Liz*, *Les*, *Lez*, rencontrés en Bretagne.

B. — Survivances toponymiques de l'ancienne organisation civile bretonne dans le territoire d'entre *Trieux* et *Leff*.

Seulement neuf toponymes en *Thé* — y compris celui de Tréverec, paroisse connue depuis le XV^e siècle au moins et aujourd'hui commune — nous sont parvenus (105) pour ce qui concerne le territoire considéré. C'est peu au regard des 528 noms en *Ker* que dénombre la Nomenclature I.N.S.E.E. sur la même aire géographique ; mais l'importance des toponymes en *Ker* ne doit pas nous abuser : nombreux sont ceux qui peuvent être de création récente (106).

A l'inverse, si l'on tient compte de la précoce stérilisation toponymique du terme *treb*, ou *ref*, contemporaine, on l'a dit, des grands défrichements des XIe-XII^e siècles ; et si l'on se tient à l'hypothèse qu'il fut essentiellement utilisé pour désigner les grands domaines ruraux d'origine gallo-romaine, le nombre de toponymes en *Thé* dans le territoire d'entre *Trieux* et *Leff* peut ne pas avoir excédé la trentaine à l'époque bretonne ancienne.

Il serait très intéressant, si l'on pouvait disposer d'une nomenclature fiable des plus vieux noms de lieux en *Ker* (107) et, issue

(104) « Couramment glossé au IX^e siècle dans le cardulaire de Redon par le latin *aude*, « cour », le vieux-breton *lis* — de même que le gallois *lys* — désigne un château. » (B. Tangy : op. cit., p. 88).

(105) Six sont reportés dans la Nomenclature I.N.S.E.E. ; les trois autres sont attestés dans les pièces d'archives et deux paraissent avoir complètement disparu ; seul l'ancien *Tremeler-Godein* est reconnaissable dans le lieu-dit *Melard* en Bringolo.

(106) Un exemple : 13 % des toponymes en *Ker* de l'actuelle commune d'Ergué-Gabéric ont été créés depuis 1835. (Voir B. Rouz : *Avioù-lez-h an Ergez-Vraz*, in *Hir Yezh*, n° 122.)

(107) Peut-être en utilisant les enquêtes — malgré tout tardives — faites au XIX^e siècle pour la réformation des foyages.

de la même source, d'une liste à peu près complète des toponymes en *Thé*, d'établir par paroisse le ratio numérique suivant :

Toponymes en *Ker* = N.
Toponymes en *Thé*.

Puis de vérifier si le chiffre N n'augmente pas en proportion de l'éloignement de la côte maritime de la paroisse considérée ; ce qui, éventuellement, pourrait fournir des éléments chronologiques sur la pénétration des immigrants bretons à l'intérieur de l'Armorique ; ou, du moins, sur les étapes de la « reconquête » de l'Argoat qui a suivi l'essor démographique du XI^e siècle, phénomène que laisse présenter le déplacement de nombreux échefs-lieux paroissiaux dans un but évident de « recentrage » géographique (108).

* * *

Les toponymes en *Lis*, *Liz*, *Les*, *Lez*, que nous avons recensés (109) sont au même nombre que les noms de lieux en *Thé* dans le territoire d'entre *Trieux* et *Leff*. Mais il s'agit là d'une simple coïncidence, sans rapport avec ce que nous avons dit de la probabilité de liens très étroits ayant existé à l'origine entre la *treb*, ou *ref*, et la *lis*.

L'ancienne paroisse de Quemper-Guézennec (110) ne comportait qu'un seul toponyme en *Thé*, aujourd'hui disparu (111) : *Tréheré*, dans lequel il faut sans doute voir une consécration du lieu à Saint Hervé (112) ; — aucun toponyme ne fait référence à une ancienne *lis*.

L'ensemble territorial formé par Pommerit-le-Vicomte, Saint-

(108) De *Rostrop* en Caudihuel au bourg de Bothoa (ancienne paroisse de Bothoa). — De Kerpen à Saint-Gilles (ancienne paroisse de Pligeau — Le *Kerfllassac*) en Maëst-Pestivien au hameau du *Mané* (ancienne paroisse de Maëst). De *Corthommelou* en Kerguïla Moullac au hameau de Kergoust (ancienne paroisse de Moëlan).

(109) Nomenclature I.N.S.E.E.

(110) Quemper-Guézennec et Ruan-Cleuziou au topo, et une partie de Pontivé.

(111) Voir Arch. dép. du Côtes-d'Armor, I, f. 2885.

(112) Voir plus haut dans le texte les autres lieux connexes à Saint Hervé dans le territoire d'entre *Trieux* et *Leff*.

Gilles sa trêve, Gommenech¹¹³, Le Faouët et Tréverec (113), nous offre, autre un *Téléouarn* dans lequel nous hésitons à reconnaître le nom breton du renard (114), l'exemple le plus probant de la compénétration « saisi-gueriaule » entre la *treb*, ou *tref*, et la *lis* : à Tréverec en effet — « le domaine de Gueterc » — on trouve, non loin du chef-lieu paroissial, le village de *Lesverec*, où le détenteur du domaine avait établi sa « Cour de justice » (*Lis-Gueterc). Ce seul exemple, pour ce qui concerne le territoire d'entre Tréveux et Leff, n'est pas unique en Bretagne où l'on trouve aussi *Lechiagat* en Treffiagat (115), et de nombreux toponymes en *Les-* ou *Les-* associés à des *Bod*, des *Lor*, des *Loc*, des *Saint*, lesquels ont pu désigner d'anciens domaines d'origine gallo-romaine (116).

L'ancienne paroisse de Ploumagoar comprenait la « *dismerie de Trivis* » — faut-il interpréter **Tre-biz*, « la *treb*, ou *tref*, de la pointe », eu égard à la configuration des lieux, pointe enfoncée entre le Tréveux et le ruisseau du Frouet ? — encore attestée comme succursale de la paroisse-mère ; celle de *Térennac*, où l'on peut sans peine reconnaître l'anthroponyme Maeoc, à rapprocher du nom de lieu *Saint-Mayeux* également en Ploumagoar (118) ; — et probablement celle de *Thémauker* à l'origine de la paroisse de Le Merzer, où ce toponyme était anciennement attesté (119) : Mau-Kær est un nom de personne (Mau, « jeune gargon, serviteur », et Kær, « beau »). — En Le Merzer on trouve aussi le nom de lieu

(113) Entité définie par E. Vallée (*op. cit.*) et que nous avons retenue comme hypothèse de travail.

(114) *Lazern* est effectivement le nom breton du renard et comme tel il est passé anthroponyme pour désigner des individus « rasés comme le renard » ; il peut s'agir aussi en vieux-breton d'un nom totemique attribué aux descendants d'un ancêtre mythique.

(115) L. Fleuriot : *op. cit.*, p. 141 et note 71 à la même page.

(116) « Quant au substantif *Lan*, nous considérons, après d'autres, qu'il veut dire sol, terre, domaine et qu'il est l'équivalent du latin *villa* dans l'onomastique bretonne. » (H. Guillotel, in *La Bretagne des Saints et des Rois*, p. 219). — On trouve *Lazvit* en Bodilis (Plomein, Finistère) ; *Lazern* en Lanvern (Plounéour, Finistère) ; *Lestarn* ou *Lestarn* en Locarn (Côtes-du-Nord) ; *Lazhy* en Saint-Divy (Finistère).

(117) Voir A.-D. des C.-du-N., I E 2410 ; et plus haut la note 95.

(118) L'ancienne paroisse de Saint-Mayenx au diocèse de Cornouaille (actuelle commune du canton de Corlay) est désignée *parrochia de Santio Maiocco* en 1285, *Santius-Maeucus* en 1368, *Sancius-Meacus* en 1516 et 1574, *Maires*, n° 16, p. 62.

(119) Voir A.-D. des C.-du-N., I E 1774 ; — ce toponyme n'est pas attesté dans la nomenclature I.N.S.E.F.

Lester-h (« la Cour du lieu »), à rapprocher de *Le Leslav*, ancienne trêve de Vieux-Bourg-de-Quintin et actuelle commune ; en Pabu, *Lizandré*, toponyme dans lequel on a cru parfois retrouver une forme de l'anthroponyme Audren (120), et que nous interprétons plus volontiers comme *Lisan-Drey, « la Cour de la *treb*, ou *tref* » en locutionnaire *Hvis*.

En *Goudelin*, *Trévenou*, et en Bringolo, autrefois trêve de Goudelin, *Térennélar*. Le premier toponyme, attesté dès 1261 sous la forme *Teveneuz* (121) qui n'est pas sans rappeler le nom de l'actuelle commune de Tréveneuc (122), peut être également rapproché du nom de lieu *Kervenou*, lui aussi en Goudelin, attesté sous la forme *Kermenou* en 1427 (123) : le choix paraît donc difficile à faire entre les anthroponymes Menou (124) et Guenou (125) voire Guenec, Guenoc (126) ; — *Térennélar* en Bringolo, toponyme aujourd'hui disparu, attesté en 1198 (*Tremelle Gorolliu*) en 1220 (*Tremelle Goceline*), en 1261 (*Tremek Godelin*), etc (127). a été depuis longtemps identifié avec « la dimière groupée autour de la chapelle de Meslart existant encore dans Bringolo, trêve de Goudelin » (128) : la chapelle de *Mélard* étant dédiée à Saint Mélar, c'est ce dernier anthroponyme que nous retrouvons dans **Térennélar-Goudelin* (129). — Trois toponymes en *Les-* existent en Goudelin : *Lespoul* (« la Cour de la mare », ou **Lis-Paoul*, « la Cour de Paul » ?) ; *Lesquidry*, qui est le même nom que *Lashilday* en Plougrescant, importante seigneurie sous l'ancien

(120) « *Lysandré* et *Portandré* rappellent qu'il y eut à Plonha la résidence seigneuriale d'André ou d'Andren, peut-être même du fantôme roi Andren, mais la tradition est muette à ce sujet. » (R. Couffon : *Quelques notes sur Blattha*, in *Mém. de la Soc. d'Émul. des C.-du-N.*, Tome LX, p. 135). Nous n'avons pas retrouvé à Pabu ce toponyme *Lysandré* mentionné dans la Nomenclature I.N.S.E.F.

(121) *Anciens Evêchés de Bretagne*, Tome IV, pp. 162-163.

(122) Les formes plus anciennes sont : *Trévenoch* en 1224 et 1225, *Trévenoch* en 1231 et 1277, *Trévenez* en 1240 et 1414 (*Bulletin d'Information des maires* n° 16, p. 79).

(123) *Kermenou* est également toponyme en Saint-Cle.

(124) Menou est, le nom d'un saint brevet. (Voir L. Fleuriot : *op. cit.*, p. 282).

(125) Guenou est un anthroponyme bien attesté, qui est entré en composition de nombreux noms de lieux : le château de Guenepet est *Trev Guenepet* (*Hévenou* en Bannalec), *villa Guenou* (*Kerwenou* en Quintperk), *villa Guenou* (*Plabu* Audren) (*Kerwenou* en Lézian, Cancale).

(126) Voir civ. Le Ménec (*op. cit.*, p. 130) *Wenoc*.

(127) *Anciens Evêchés de Bretagne*, Tome IV, pp. 11, 77, 162-163.

(128) *Ideon*, p. 71, note 2.

(129) Sur Mélard, voir la note, voir plus haut note 56.

Régime (130) ; et *Lesvellec*, attesté sous la forme *Lesmeler* en 1427 (131) où se reconnaît sans peine l'anthroponyme *Meloc* qui est aussi le nom d'un Saint armoricain du VIII^e siècle (132).

L'ancienne paroisse de Plouagat ne comportait qu'un seul toponyme en *Tré* : *Tégénier* en Lanrodec, dans lequel se montre peut-être une variante de l'anthroponyme Guerc (133) ; — et trois noms de lieux issus d'anciennes *lis* : *Lezhouarn* en Plouagat — l'obscurité du second terme, pluttôt qu'un trop évident **Lis-houarn* expliqué « Cour du fer » (134) — *Lestazarel* en Boqueho (**Lis-dourel*, « Cour aquatique », située par exemple en un lieu marécageux) ; et *Liseoëñ*, également en Boquéhen, chef-lieu seigneurial et féodal jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (135), dont le nom témoigne de l'importance des surfaces boisées au sein des anciens domaines ruraux.

C. — La féodalité. — Organisation civile du territoire d'entre Tréoux et Leff à l'époque médiévale.

Si, comme nous l'avons supposé, l'organisation seigneuriale primitive avait sans doute beaucoup emprunté aux structures territoriales des anciens domaines gallo-romains ; s'il est possible, comme l'écrivait Marc Bloch, « ... qu'avec l'opposition fondamentale entre les maîtres des seigneuries et le peuple immémorable des tenanciers, nous ne touchions à une des plus anciennes lignes de clivage de nos sociétés » (136) ; il n'en reste pas moins que le millénaire médiéval breton — du V^r au XV^e siècle, réputés les plus obscurs de notre histoire — a connu l'enchaînement ou le chevauchement de phénomènes socio-économiques et politico-juridiques toujours importants et souvent méconnus, tels que l'immigration bretonne, qui débute massivement à l'époque où éclatent les anciens cadres gallo-romains (137) et se poursuit jusqu'aux pré-

(130) Voir Arch. Dép. des Côtes-du-Nord, I E 2304 à 2323.

(131) G. Minot : *L'Évêché de Tréguier au XVe siècle* (thèse dactylographiée p. 181). L'attestation de *Karmenou* en 1427 citée *supra* in *lexio* nous a été également fournie par l'ouvrage de G. Minot, même page.

(132) Voir *Dictionnaire des saints bretons*, p. 266.

(133) A rapprocher donc de Trévérec et Lesvefec vus plus haut.

(134) Sur *gouarn*, voir B. Rouz, op. cit., p. 31.

(135) Voir Arch. Dép. des Côtes-du-Nord, I F 2343 à 2346.

(136) *La servitude féodale* (éd. de 1978 chez Albin Michel) p. 403.

(137) I. J. Jeunot : op. cit., chap. IX.

mises de la Renaissance carolingienne (138) ; puis, le véritable bouleversement structurel qu'occasionnent les raids et l'invasion des Normands ; et, conséquemment, la mise en place d'un système de relations qui unit entre eux, et avec leurs tenanciers, « les maîtres des seigneuries », système appelé « féodal » et qui s'étend « ... du milieu du XI^e siècle aux premières décennies du XII^e » (139) ; ensuite, l'essor démographique du XI^e siècle qui s'accompagne, tout au long des XI^e-XII^e siècles, d'un important *revival* économique ; enfin, le hiatus de la Guerre de Succession dont le XV^e siècle ducal, véritable Age d'Or, parviendra à panser la plupart des plaies, jusqu'à faire de la Bretagne de François II un véritable Etat moderne (140). Cet ensemble de phénomènes, sommairement résumés, est trop complexe, nous l'avons dit, pour nous permettre de distinguer avec précision les différents avatars de l'organisation civile bretonne, dans le cadre modeste et particulier d'une étude consacrée au territoir d'entre Tréoux et Leff.

Par exemple, si le « Château » doit être considéré comme la principale caractéristique du système féodal-seigneurial, à quelle époque remontent les primitives enceintes d'*Avaugour* en Saint-Péver, de *Kerbriézel* en Pommérin-le-Vicomte, de *Kerbaol*, de *Beaupré* et du *Quinguis* en Lanrodec, de *Kermerch* en Bringolo, et les mottes de *Castel-Huelen* et *Kernhelen* en Ploumagoar, de *Balivo* en Pommérin-le-Vicomte, de *Kernavenez* en Saint-Clet (141), de *Kerjean* en Plouagat, la fortresse de *Fritannodour* en Quimper-Guézennec, etc. (142) ? Ont-elles succédé à des *villae gallo-romaines*, comme c'est semble-t-il le cas à *Kerfeuzer* en Le Faouët (143) ? — Les anciens chefs-lieux de fiefs ou de seigneuries

(138) L. Fleuriot, op. cit., p. 219.

(139) M. Bloch : op. cit., p. 13.

(140) Voir l'ouvrage récent de J. Kerhervé sur l'Etat breton aux XIV^e et XV^e siècles. — Quant à « l'Age d'Or », il faudrait sans doute corriger quelque peu cette vision induite par le patrismisme « laborderiste » : voir, à propos de *Bouhriac* au XV^e siècle, in *Riv. d'Argot*, n° 7, pp. 33-39, et n° 8, pp. 3-6.

(141) Autrefois *Kermene* (A. D. des C.-du-N., I F 1591). — C'est le nom d'homme *Nevende* (en vieux-breton Nonnoe) qui entre en composition dans ce toponyme ; plus que le château = *dù* = hameau du XV^e siècle, j'y reconnaîtrais volontiers le nom d'un comte *Nevende* ou *Nevende* dont la souscriptio figure sur une charte de Saint-Hervé de Sablant de 934 en même temps que celle d'un comte *Broadlaym* (Thao Antao, *Préau*, TOME I, col. 346-347).

(142) Voir l'article du Vicomte II, *Broïen de la Messelière au Tage probable des châteaux de terre dans les Côtes-du-Nord*, in *Arch. de la Sar.* d'Argot, des C.-du-N., tome LV (1913), pp. 3-10.

(143) Voir *Rédition d'Informatio[n] des Maires*, n° 16, p. 120.

attestés comme tels dans les documents d'archives de l'Ancien Régime, les modestes manoirs dont on conte à l'époque encore les vestiges des XV-XVI-XVII^e siècles (144) offrent-ils des indices d'une possible continuité avec l'organisation civile du Haut Moyen Âge, comme on peut le penser pour *Liscoët* en Boisquého (145) et *Leshouarn* en Plouagat (146) ?

Au XVIII^e siècle, époque qui nous a laissé une documentation importante l'enchevêtrement des fiefs, des juridictions, des seigneuries, des « domaines » (147) est tel qu'il paraît exclu de tenter de reconnaître les différentes phases d'organisation civile du territoire. D'ailleurs, y a-t-il eu processus d'organisation personnel ? En de nombreux cas, les aléas des successions et l'empirisme féodal ont dû présider aux dénembolements, remembrements et bouleversements territoriaux. Seule la mémoire des rustres et bouleversements territoriaux antérieurs et, à défaut d'archives bien conservées, ce sont eux que les feudistes consultent (148).

Nul ne doute que l'émiettement des anciens domaines n'aît été aggravé par la féodalité (149). De plus, la poussée démographique et l'expansion économique qui débutent au X^e siècle, ont entraîné la mise en valeur de portions de finage qui ne furent peut-être pas assisté à l'époque « ... à un véritable renouvellement du paysage toponymique » en Bretagne, qui se traduit notamment, en ce qui concerne l'organisation civile, par « ... l'effacement des *Lez* devant les *Keriz* ou les *Rest*, et surtout des *Tré*-devant les *Ker*... » (150)

**

(144) Il ne paraît pas y avoir de vestiges de demeures seigneuriales antérieures au XV^e dans le territoire d'entre Trieux et Leff, hors les motte fôdales déjà signalées.

(145) Le château du Liscoët est du XVI^e siècle ; voir plus haut note 135 sur les archives de la seigneurie du Liscoët.

(146) Au *Leshouarn* en Plouagat, vestiges féodaux sous la forme d'un manoir du XVII^e siècle qui peut avoir remplacé une construction plus ancienne.

(147) Les Arch. Dép. des Côtes-du-Nord, Série E, titres féodaux, distinguent ce qui se rapporte au fief et ce qui se rapporte au « domaine » de la seigneurie, lequel n'a sans doute rien de commun avec l'ancien domaine rural du Bas-Empire ou du Haut Moyen Âge. (Voir M. Bloch : *op. cit.*, p. 336).

(148) C'est le cas à l'occasion des aveux rendus pour la Réformation du duché de Penthièvre à la fin du XVII^e siècle.

(149) C'est l'opinion de M. Bloch (*op. cit.*, p. 336) comme nous l'avons déjà dit à la note 147.

(150) R. Tanguy : *op. cit.*, p. 91.

Ainsi, dans le territoire d'entre Trieux et Leff, on note un *Quirquis* et un *Restmari* en Lanrodec, un *Quimbris* en Plouagat et un *Restudo* en Saint-Péver, un *Restlevin* en Saint-Gilles-les-Bois, un *Resteur* en Pommerit-le-Vicomte et un *Rest-Quelen* en Saint-Agathon.

Quant aux *Ker*- innombrables, leur datation est souvent hasardeuse : sans doute le fait qu'un même nom de personne entre dans la composition d'un toponyme en *Ran-* (« colline ») est-il l'indice de l'ancienneté du toponyme en *Ker-* correspondant, comme c'est le cas à *Kerhéro* en Boquinho et *Rubréou* en Pommert-le-Vicomte, *Kerhy* en Pommerit-le-Vicomte et *Rubry* en Saint-Jean-Kerdaniel (151), *Kerdavid* en Saint-Clet et *Rundavid* en Saint-Fiacre, *Kerdaniel* en Gommenech et *Rudoré* en Plonagat (152), *Kergonarec* en Boquinho (ce qui suppose un Kermarec postérieur, cf. La Ville-Chevalier en Plouagat) et *Runvare* en Pabu, *Kernabon* en Lanrodec, *Kermovezen* en Gommenech et *Rummorvezen* en Ploumagoar (153).

Il n'est pas impossible également que remontent au premier âge féodal les *Keraudren* (en Pommert-le-Vicomte), *Kerayffet* (en Ploumagoar, Saint-Clet et Senven-Léhart), *Kerbaudry* et *Kervardry* (en Pommerit-le-Vicomte, Goudelin et Tréverec), *Kerbrezellec* et *Kerhrezellec* (en Pommerit-le-Vicomte et Quemper-Guézennec), *Kerdaniel* (en Plouagat, Pommert-le-Vicomte et Saint-Gilles-les-Bois), *Kerdaniel* et *Kerdanielou* (en Bringolo, Pommert-le-Vicomte, Quemper-Guézennec, Saint-Fiacre et Saint-Jean-Kerdaniel), *Kerdern* (en Le Merzer et Saint-Jean-Kerdaniel), *Kerezven* (en Goudelin), *Kergongard* (en Gommenech et Plonagat), *Kergoazou* (en Pommert-le-Vicomte, Kergorno (en Plonagat), *Kerguénenez* (en Saint-Clet), *Kerhamon* (en Plouagat et Saint-Sébastien), *Kerascoët* (en Plouagat), *Kerity* (en Le Merzer), *Kerjagu* (en Plouagat et Quemper-Guézennec), *Kermenguy* (en Quemper-Guézennec) et *Kerouenn* (en Plouagat).

(151) Faut-il reconnaître en *Bri*, *Bry* le même anthroponyme qu'à Guipry, commune du canton de Lampaul, *petits quatre voisinages* *Wibry* (*Vita in S. Macario*, lib II,9) ? — Il y a un lien un toponymie *Saint-Bry* mais il s'agit probablement du saint Brice.

(152) *Rudoré* en Plonagat est un autre *Rudoré* (A. D., des C.-du-N., 1 F 1778).

(153) Voir dans le *Carnaval de Roscanvel*, partie de Broignan, et les variantes *Rouven*, *Pouwelan*, *Afornag* et *Bran*.

Guézennec et Saint-Gilles-les-Bois), *Kermerfrien* (en Gouvelin, Plouagat et Trévérec), *Kernilon* (en Pommere-le-Vicomte et Quemper-Guézennec), *Kernoisan* (en Pommere-le-Vicomte), *Morvan* (en Plouagat, Saint-Agathon et Saint-Clet), *Kerpriagnet* (en Boquého et Saint-Gilles-les-Bois), *Kertangay* (en Le Faouët, Gouvelin et Trévérec), etc — toponymes formés avec les anthroponymes Audren (154), Auffret (155), Baudry, Brezellec, Tanet (156), Daniel, Edern, Even, Cadieu, Congar, Corno ou Como (157) Jagu (160), Guézennec (158), Hamon, Hassoët ou Harscoët (159), Ily, Prigent, Tanguy, etc.

* *

Au XII^e siècle, à un degré intermédiaire entre la mosaïque des fiefs de base, dont le *livre des Orz* ne donne qu'un faible aperçu (163), et les sénechaussées duchales (164), on trouve une institution mal définie (165), dont l'aspect de circonscription terri-

(154) Voir plus haut note 120.

— le nom Auffret est d'origine germanique.

(155) En 1271, donation par Adenor, fille de *Tanei*, avec l'assentiment de Plouagat à l'abbaye de Beauport (*Anc. Ev. de Bret.* IV, p. 192).

(156) Guézennec est l'éponyme Lézono en Lannébert.

Cler ; il s'agit, semble-t-il, du nom du premier vicomte de Quemper. (Voir plus bas note 220).

(157) La forme ancienne du toponyme est *Kerherscoët* (A. D. des C.-du-N., I E 1780).

(158) Voir *La Roche-Lagu* en Plœzal, chef-lieu féodal de haute antiquité.

(159) Merien est le nom porté par une très-ancienne famille noble du Trégor, connue depuis les premières décennies du XIII^e siècle.

(160) *Alica gwendol Fidonoris Milion uxori... (-) in parochia de Godeline,*

(161) Voir l'essai sur la géographie féodale de la Bretagne (1889) par Arthur de La Borderie, p. 159.

(162) Très bonne synthèse dans l'ouvrage de J.-L. Montigny publié en 1963 et intitulé *Essai sur les institutions du duché de Bretagne à l'époque de Pierre Maucere et sur la politique de ce prince (1213-1237)* particulièrement pp. 17, 33, 43-44.

(163) Il serait intéressant de creuser la question des origines des prévôts et vicaires bretons, dont le ressort territorial était également la *Plague*, et de connaître en quoi les *vicarii* rencontraient en Bretagne aux XI^e-XII^e siècles se distinguaient des officiers qui ont porté ce titre à l'époque carolingienne.

tiale ne doit pas nous échapper : il s'agit de la *Prévôté*, attestée, pour ce qui concerne le territoire d'entre Tréoux et Loff, à Gouvelin dès 1224 (166). À Guingamp dès 1272 (167) et à Plouagat dès 1277 (168) ; les prévôts sont des territoires administrés hérititairement par des « fédés » (169) et paraissent correspondre aux *Plagues* ou aux plus anciennes paroisses (170). Et là où on ne trouve pas de *prévois*, on trouve dans des conditions similaires des *vicariantes* (171).

Sans reprendre « la vision laborderiste de la création des plagues » (l'expression est de J.-Y. Guiomar dans son récent et brillant ouvrage sur l'histiographie bretonne au XIX^e siècle (172) et intitulé *Le Bretonisme*), vision très-accentuée par J. Gestin de Bougonne dans un texte séculaire (173), il nous faut à présent aborder la question d'une possible entité territoriale entre Tréoux et Loff regroupant à l'origine l'ensemble des structures paroissiales et civiles que nous avons passées en revue.

II.

Le Kemenet

Au XVIII^e siècle, le duché de Lorges (174) comprenait, outre les fiefs constitutifs de l'ancien comté de Quintin, s'étendant dans les évêchés de Saint-Brieuc et de Quimper et rattachés par les

(166) *Anc. Ev. de Bret.*, Tome IV, pp. 80 et 81.

(167) Chanoine F. Dobet ; *Histoire de Guingamp*, in *Cahiers du Trégor*, no 1, p. 32 ; — la prévôté de Guingamp correspond au territoire de Ploumagoar.

(168) R. Confroy : *Quelques notes sur les seigneurs d'Avangoar*, in *Mém. de la Soc. d'Ém. des C.-du-N.*, Tome LXV (1935), p. 96.

(169) Ces prévôts fédés subsisteront jusqu'à la fin de l'ancien Régime ; leur rôle leur est parfois passé en surnom héritaire.

(170) Gouvelin, Ploumagoar et Plouagat sont avec Quemper Guézennec (où l'on trouve un *vicomte*) parmi les toutes premières paroisses du territoire d'entre Tréoux et Loff. (Voir *Actes du Colloque sur les origines de la frontière de Plaine*, in *Mém. de la Soc. d'Ém. des C.-du-N.*, Tome LXV (1935), pp. 3-13.)

(171) Publié en 1947 dans la collection des Archives Historiques de Bretagne (puis la Soc. d'Hist. et d'Archéologie de Bret.

(172) In *Actes de la Soc. d'Ém. des C.-du-N.*, Tome XIV (1889), pp. 1-7.

(173) Ce nom est étrange à la région : le fils du maréchal due de Lorges

feudistes « au Siège de Quintin » (175), deux membres dans l'Évêché de Tréguier : celui de Beauregard-Quintin-au-Guéméné (176) et celui de Pommere-le-Vicomte (177).

Sans prétendre à dénicher l'imbroglio féodal que constituait le patrimoine trégorrois du duc de Lorges, seigneur de Quintin, à la fin de l'Ancien Régime, il paraît que ces deux membres avaient autrefois formé trois fiefs distincts :

1. La vicomté de Pommereit, attestée dès 1294 (178), aux mains de la famille Du Chastellier dès 1296 et jusqu'en 1522 (179), date à laquelle une alliance la fit passer dans la famille Du Chastel ; puis, en 1571, par le mariage de Claude Du Chastel avec Charles Gouyon de la Moussaye, à cette dernière famille qui fut l'acquiseur du comté de Quintin en 1637 (180) ; — dès lors les destinées de la vicomté de Pommereit ont été unies jusqu'à la fin de l'Ancien Régime à celles du comté de Quintin (181) ;

2. La seigneurie de Beauregard, modeste manoir en la trève de Saint-Clet et pour laquelle en 1451 Jehan, Sire Du Perrier et de Quintin, présentent une déclaration à la seigneurie de Quemper-Guézennec, reconnaissant tenir celle-ci en ramage de celle-ci (182) ; — probablement partie intégrante du patrimoine de la famille Du Perrier, la seigneurie de Beauregard fut donc conjointe en 1428 au comté de Quintin, quand Jehan, sire Du Perrier, hérita à la mort de son oncle Geoffroy, sire de Quintin, des biens de ce lui-ci (183) ;

3. La seigneurie de Quintin-au-Guéméné, qui fait l'objet du paragraphe suivant.

4. — Attestations modernes du Guéméné-Quintin.

L'aveu fourni à la Chambre des Comptes de Bretagne par Renée de Rieul le 4 mai 1538 (184) nous fait connaître que le possesseur du comté de Quintin avait à cette époque « ... droit de juridiction et obéissance et tout ferme droit sur ses vassaux, hommes et sujets en la seigneurie de Guéméné a luy appartenant es-paroisses de Pommere-le-Vicomte, Le Merzer, Le Faouet et autres circonvoisines ». ¹⁸⁵

Une pièce plus ancienne, en date du 28 avril 1534, évoque la juridiction de Quintin au Guéméné (185) ; le 13 juillet 1564, on mentionne la Cour de Quintin au Guéméné et Beauregard (186) et, le 8 mai 1573, la Cour de Quintin au Guéméné et Beauregard (187). Ces deux derniers actes font référence à des biens situés en Le Faonêt. En 1632, une pièce de terre, également située en la paroisse de Le Faouët, est dite se trouver « ... soubz et au proche fief de la seigneurie de Quintin au Guéméné » (188).

Au xv^e siècle, aveux et minuts rendent compte de l'étendue territoriale des deux membres trégorois du duché de Lorges : « ladite juridiction de Beauregard-Quintin au Guéméné s'étendant en la paroisse de Quemper, en sa trève de Saint-Clet, et en la paroisse du Faouet, et (...) la juridiction de Pommereit, inférieure à celle dudit Beauregard et s'étendant aux paroisses de Pommereit, Saint-Gilles, Gommenech et Le Merzer » (189) ; « ... Et au fief de Quintin au Guéméné, membre de ladite comté baronnale de Quintin, dans l'université de fief dans les paroisses et trèves de Pommereit le Vicomte, Gommenech, Le Merzer, Saint-Gilles le Vicomte [et, s'étend aussi] aux paroisses et trèves du

(175) A. D. des C.-du-N., I E 2356 à 2361.

(176) *Idem*, I E 2362.

(177) *Idem*, I E 2363-2364.

(178) Voir note 163.

(179) *Bulletin d'Information des Mairies*, n° 16, p. 128.

(180) *Bulletin d'Information des Mairies*, n° 17, p. 274.

(181) C'est ce qui ressort des titres conservés aux A. D. des C.-du-N.

(182) A. D. des C.-du-N., I E 2579.

(183) A. de La Boderie : *Nouvelle généalogie des seigneurs de Quintin*, in

Mém. de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord, tome III (2^e série p. 246),

(184) A. D. des C.-du-N., I E 2463. — Il s'agit d'une copie du xix^e siècle d'un avis sous du Conseiller Gaujal Chaput.

(185) A. D. des C.-du-N., I E 2363.

(186) *Idem*.

(187) *Idem*.

(188) *Idem*.

(189) A. D. des C.-du-N., I E 2363.

Faouet, Saint-Clet et autres en l'évêché de Tréguier, le tout aussi tant en proche qu'en arrière fief » (190).

De l'examen de ces titres, A. de La Borderie avait tiré le résumé synthétique suivant (191) :

« Guéméné-en-Goëlo, dont le chef-lieu paraît avoir été en Gommenech, et qui était (ce semble) une dépendance de la baronnie de Quintin... (...) — la vicomté de Pommert (relevant de Guéméné-en-Goëlo) » (192).

B. — Attestations anciennes du *Guéméné-Quintin*.

G. Bernier, à l'occasion de sa brillante thèse déjà citée (193), nous fait connaître, au-delà d'un possible enracinement du vieux mot breton *kemenet* dans le terroir linguistique vieux-bretonique (194), la filiation qui fait venir régulièrement nos modernes *Guéméné* (195) ou *Quéméné* (196) d'anciens *Kemenet* (cf. la forme *au Guéméné*, vue plus haut à propos du *Quéméné-Quintin*), et le rapprochement avec les formes *Gommenech* (197), *Gommenech'* (198) et *Gouesnarch* (199) qui sont d'ailleurs attestées dans le territoire d'entre Tricieux et Léff. En effet, le nom de l'actuelle commune de Gommenech, où A. de La Borderie situait le chef-lieu de la seigneurie de Guéméné-en-Goëlo, attesté sous la forme *Gomenec'h* en 1330 (200) et qui s'est aussi écrit *Gommene* (201), se prononce

(190) A. D. des C.-du-N., I E 2355.

(191) A l'occasion de l'essai cité, note 163.

(192) *Op. cit.*, p. 157.

(193) Voir note 25.

(194) G. Bernier : *op. cit.*, p. 84.

(195) Guéméné-sur-Scorff, commune du Morbihan.

(196) *Quéméné*, toponyme signalé par G. Bernier, *op. cit.*, carte p. 83.

(197) Gommenech, commune des Côtes-du-Nord.

(198) Gommenech', commune des Côtes-du-Nord.

(199) Gouesnach, commune du Finistère.

(200) A. Longnon : *Poétiques de Tournai*.

(201) A. D. des C.-du-N., I E 1778-179.

On voit, par un acte du 23 janvier 1354 (203), que la juridiction sur les villages de *Kaerrenfezour* et *Kaerengavan* (204) « et ailleurs au Kemenet et terrouer [?] de Gouellou » était à l'époque objet de contestations entre les seigneurs de *Guergoule* et les religieux de l'abbaye de Bégard, possessionnés aux dits villages (205). — Rappelons que les différents rentiers de l'abbaye de Bégard du xv^e siècle font connaître que ce monastère possédait des biens, pour ce qui concerne le comté de Goëlo, en I.e Faouët et en Trévérec (206) ; ajoutons que la famille de Kergorlay était entrée dès avant le milieu du xiv^e siècle en possession de la seigneurie de Quemper-Guézennec, limitrophe de I.e Faouët et Trévérec (207).

Plus instructif encore, les chartes de l'abbaye de Beaupont mentionnent en 1287, 1292 et 1296 une Cour seigneuriale de « *Golvoie et Kermenai* » (208). Les savants auteurs des *Archives Ecclésiastiques de Bretagne* (209), qui rapportent ces actes, assimilaient le *Kermenet* dont il est question à la partie du Goëlo venue aux mains des seigneurs de Guernéen-Guingamp (Id. est : Kement-Guegant), par le mariage en 1288 d'Agnes, fille d'Avangour, avec Alain, vicomte de Rohan ; mais un scrupule quant à la valeur de cette identification leur faisait ajouter en note :

« Il serait naturel de penser que ce fut par suite de cette union que nous trouvions une cour de Goëlo et de Kemenet ; pourtant,

(202) Voir note 196.

(203) Voir note 5.

(204) Impossible de reconnaître les formes modernes de ces deux toponymes.

(205) Conflit de juridiction entre deux seigneuries, une laïque et l'autre ecclésiastique.

(206) Voir l'ouvrage d'H. Le Goff : *Bérand ou le petit Château de l'Arnaud* (1980), pp. 251-252.

(207) Jeanne de Kergristav, héritière de Frinadour et de Quenjer-Guézennec, épouse en 1390 de Jean IV, seigneur de Montfort,

(208) *Arch. Fin. de Br. I, Tome IV* ; pour la mention de 1297, voir note 210.

(209) Nommons les « *les deux biens* » Anatole de Bachêchéy (1824) et Jules Grefful de Jauzan (1827) — Cf. *Procès-verbal de nombreux détails sur ce deux biens* dans l'ouvrage de J.V. (ibidem).

on le voit, ce fait précède le mariage d'un an » (210). — Rappelons qu'à l'époque où est attestée cette seigneurie de Goëlo et de Kemenet, c'est « *Monsieur Henry d'Avaleor* », second du nom, — petit-fils et héritier d'un autre Henry, lequel a adopté le premier le nom d'Avaugour après que Pierre Maucerc l'eût spolié de l'appartement de Penthièvre (211), — qui est réputé tenir les fiefs de Goëlo et de Quintin (212).

2. — Conjectures et essai de synthèse

Ainsi, l'existence d'un ancien *Kemenet* dans le périmètre du comté de Goëlo aux XIII-XIV^e siècles, que continue une seigneurie de Guéméné dans le territoire d'entre Trieux et Leff aux XVI-XVII^e siècles, est un fait patent.

G. Bernier explique que le terme *Kemenet* « ... est traduit dans les textes latins par *Commendatio*, qui a donné *commende* en français, c'est-à-dire tief » (213). De fait, les cinq circonscriptions territoriales portant ce nom et recensées par G. Bernier — le *Kemenet-Hœ*, le *Kemenet de Cornouaille*, le *Kemenet-Guegant*, le *Kemenet-Heboe* et le *Kemenet en Vannes* — apparaissent très nettement comme les démembrements de principales féodales plus importantes : ils paraissent avoir été constitués depuis le XI^e siècle pour les plus anciens (*Kemenet-Heboe*? *Kemenet-Hœ*? *Kemenet-III*?); jusqu'au XII^e siècle pour les plus tardifs (*Kemenet-Guegant*?); et « l'Eglise a entériné ces démembrements en créant des doyennés dans ces fiefs nouveaux » (214) comme c'est le cas pour le *Kemenet-Heboe* et le *Kemenet-Guegant*, — voire des archidiacônes, au moins en ce qui concerne le *Kemenet-Hœ*; enfin, leur territoire couvrait de 12 à 21 paroisses de superficie variable.

(210) Ane. Ev. de Bret., tome IV, p. 209 : *curia domini Golovie et Kemenetii*.

— Au tome V, les auteurs rapportent à la note 3, p. 59, le commentaire que nous avons cité.

(211) Voir courte synthèse dans les n° 1 (1985) et n° 2 (1986) des *Carnets du Groëta*.

(212) Voir note 163.

(213) Op. cit., p. 84.

(214) Op. cit., p. 85.

1. — Du Trieux au Leff : pagus ou portion de pagus ?

Comme nous l'avons rappelé au début de cette étude, le caractère différencié du territoire d'entre Trieux et Leff avait amené A. de La Borderie à suspecter une possible non-intégration de ce territoire dans l'ancien *pagus Treher* ; mais R. Couffon rejette l'idée que ce territoire ait pu être partie intégrante de l'ancien *pagus Gœlo* ; d'où la première hypothèse d'un *pagus* à part entière entre Trieux et Leff, éventuellement doté d'une église antérieure à l'immigration bretonne (215).

Ce que conjecture A. Chédéville à propos du *pagus Castelli* apporte un éclairage nouveau et très intéressant sur l'enfinité territoriale qui nous occupe ; il écrit, à l'occasion de sa contribution à l'ouvrage sur la *Bretagne des Saints et des Rois* (216) : « lorsque les limites diocésaines furent fixées à l'époque carolingienne, le *papus Castelli* fut coupé en deux parties qui, en tant que circonscriptions ecclésiastiques, se dilatèrent, l'un dans le diocèse de Quimper... (.), l'autre dans celui de Tréguier... (...) (217).

Il resterait à examiner si un phénomène semblable peut avoir occasionné la différenciation nette du territoire d'entre Trieux et Leff d'avec les anciens *pagi Treher* et *Gœlo* auxquels on a cherché à l'intégrer, en ce que ce territoire spécifique aurait constitué à l'origine la partie septentrionale de l'ancien *pagus Kintiæ*, sur lequel il s'ouvre à l'angle Sud-Est de son territoire ; mais cette hypothèse est bien fragile, qui ne tient pas compte de l'absence d'une quelconque sanction ecclésiastique. Car entendons bien que, dans ce cas de figure, le *Kemenet* d'entre Trieux et Leff pourrait être lui aussi contemporain de la territorialisation des diocèses et remonter au IX^e siècle ; et que sa constitution, qu'elle soit cause ou effet de la possible scission en deux parties du *papus Kintiæ*, aurait été vraisemblablement accompagnée par la mise en place d'une structure ecclésiastique sur le même territoire.

Il n'est pas sans intérêt de noter, par contre, que le territoire d'entre Trieux et Leff couvre une superficie sensiblement équivalente à celle du territoire contrôlé par la famille du *marquis Larchillié* tel que nous le fait constater le cartulaire de Redon, au

(215) Voir *infra* note 35.

(216) Voir note 2.

(217) Op. cit., p. 85.

IX^e siècle (218). On remarquera également que le nombre de paroisses entre Trieux et Leff s'accorde bien à celui des paroisses formant les autres *kemenet* précédemment évoqués.

B. — *Du Trieux au Leff : un démembrement féodal ?*

Tout aussi probablement, le *Kemenet* d'entre Trieux et Leff a pu se constituer à partir du XI^e siècle à la suite d'un partage dans la maison de Penthièvre-Gofeo-Avaugour. Son territoire, formé par les seigneuries de Quemper-Guézennec (vicomté), Goudelin (prévôché), Ploumagoar (alias prévôché de Guingamp), Plougar (prévôché), et Pommerit-le-Vicomte (vicomté), couvrait à l'origine l'ensemble des 20 paroisses et trèves « rurales » situées entre Trieux et Leff ; chacune de ces seigneuries correspondait approximativement au territoire d'une paroisse ancienne, sauf le cas de Pommerit-le-Vicomte où c'est le fief qui a donné naissance tardivement à la paroisse (219).

C. — *Dévolution féodale du Kemenet d'entre Trieux et Leff.*

Réduit à l'ensemble formé par Le Faouët, Trévérec et Gommenech, le *Kemenet* a peut-être suivi les destinées de la seigneurie de Quemper-Guézennec, laquelle était passée des mains d'un titulaire éponymous, *Dominus Guechenocus de Kemper* au début du XII^e siècle (220), à celles de la famille de Kergorlay, que deux alliances au moins rattachent à la maison de Penthièvre-Gofeo-Avaugour aux XIII^e et XIV^e siècles (221) ; et, des Kergorlay, le *Kemenet* aura passé par alliance aux familles de Montfort puis de Laval.

(218) Indication fournie par H. Guillot, in *La Bretagne des Saints et des Rois*, p. 214.

(219) Nous rejoignons la hypothèse d'E. Valléry.

(220) *Noron renouvel d'actes inédits des Ducs de Bretagne*, publié par A. de La Borderie (1902), p. 19.

(221) Alix, fille d'Alain d'Avaugour et de Marie de Beaumont sa seconde femme, épouse dans le dernier quart du XIII^e siècle Pierre de Kerorlay ; — Marie de Léon, fille de Marguerite d'Avaugour, épouse Jean de Kerorlay ; — sont les parents de Jeanne de Kerorlay qui appela l'ensemble et Qhenjer. Celle-ci n'a la famille de Montfort.

Moufert, ces derniers devenus, après avoir recueilli l'héritage des siens Du Porrer, possesseurs de la seigneurie de Quintin.

Depuis les travaux irremplaçables d'A. de La Borderie, bien peu de chose ont été écrits sur les structures territoriales de la Bretagne féodale. Puisse cette modeste contribution apporter quelques éléments susceptibles de relancer la recherche sur un sujet passionnant et qui s'inscrit dans la perspective de l'histoire des faits sociaux.

André-Yves BOURGÈS.

M. le Professeur B. Tanguy, que nous avons si souvent cité, a bien voulu lire notre étude et lui apporter de nombreuses remarques dont il dit avec amabilité qu'elles ne déprécient nullement la qualité de notre travail.

Ainsi, sans que cela puisse porter atteinte à l'existence du *Kemenet* dit vbr. guomore. Les formes anciennes comme la prononciation actuelle exigent un vbr. garmenech, littéralement « sous les moines ». Il s'agit d'une terre sous dépendance monastique (cf. les parcelles dites le Clas-Venec h A 487 ; Mezou-Mariac h, (756.7) Je pense que ces Kemenet ont pris naissance au retour des Bretons d'Angeterre après les invasions Normandes et qu'il s'agit de fiefs « tuilles » — pour respecter le sens premier du terme — arbitrairement. — Les villages de Kaermeñecour et de Kaevezgavan sont peut-être à identifier avec ceux de Kerfeur, au Ponid, et de Kergroven, en Trévérec.

On mesure tout de suite l'intérêt et le niveau de ces judicieuses appréciations ; mais considérons qu'il y a dans tout processus d'évolution de la pensée à propos d'une question donnée, une logique qui ne s'incarne pas que l'on brise des chaînes, nous avons résolu d'intégrer les autres remarques du Professeur B. l'amputé dans un prochain travail sur le même sujet.